



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/HRC/4/123 12 juin 2007

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME Quatrième session Point 3 de l'ordre du jour 12-30 mars 2007

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME*

Vice-Président et Rapporteur: M. Mousa Burayzat (Jordanie)

^{*} La structure du présent rapport suit celle de l'ordre du jour et du «Projet de schéma de programme de travail du Conseil des droits de l'homme pour la première année» pour la quatrième session, adopté par le Conseil dans ses décisions 1/105 du 30 juin 2006 et 2/103 du 6 octobre 2006. Il ne devra donc pas servir de précédent pour les sessions à venir.

TABLE DES MATIÈRES

A.	A QUATRIÈME SESSION			
A.				
	4/1.	Question de la réalisation, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels		
	4/2.	Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé: suivi des résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil des droits de l'homme		
	4/3.	Groupe de travail intergouvernemental chargé du réexamen des mandats		
	4/4.	Le droit au développement		
	4/5.	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme		
	4/6.	Renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		
	4/7.	Rectification du statut juridique du Comité des droits économiques, sociaux et culturels		
	4/8.	Suite donnée à la décision S-4/101 du 13 décembre 2006 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire, intitulée «Situation des droits de l'homme au Darfour»		
	4/9.	La lutte contre la diffamation des religions		
	4/10.	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction		
B.	Décis	Décisions		
	4/101	Dates de la cinquième session du Conseil des droits de l'homme		
	4/102	2. Justice de transition		
	4/103	3. Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales		
	4/104	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme		
	4/105	Report de l'examen des avant-projets		

TABLE DES MATIÈRES (suite)

			Paragraphe	Page
II.		OPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION S TRAVAUX	1 – 24	26
	A.	Ouverture et durée de la session	1 – 4	26
	B.	Participation	5	26
	C.	Débat de haut niveau	6 – 11	26
	D.	Adoption de l'ordre du jour	12	29
	E.	Organisation des travaux	13 – 17	29
	F.	Séances et documentation	18 - 24	30
III.	GÉN	PLICATION DE LA RÉSOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE NÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DITS DE L'HOMME»	25 – 200	31
	A.	État de la situation présenté par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme	25 – 28	31
	В.	Rapports, études et autres documents établis par le secrétariat, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Secrétaire général	29 – 34	32
	C.	Examen et mise en place des institutions (rapports intérimaires et poursuite des discussions)	35 – 38	33
		Examen périodique universel; examen des mandats, mécanismes, fonctions et attributions; ordre du jour, programme de travail annuel, méthodes de travail et règlement intérieur	35 – 38	33
	D.	Suivi des décisions du Conseil des droits de l'homme	39 – 48	34
		1. Suivi de la décision 1/106, de la résolution S-1/1, de la résolution 2/4 et de la résolution 3/1	39	34
		2. Suivi des résolutions S-2/1 et 3/3	40 – 41	34
		3. Suivi de la résolution S-3/1	42	34
		4. Suivi de la décision S-4/101	43 – 45	35
		5. Suivi des autres décisions du Conseil des droits de l'homme	46 – 48	35

TABLE DES MATIÈRES (suite)

			Paragraphe	Page
E.	Nouv	veaux rapports des procédures spéciales	49 – 118	36
	1.	Rapports thématiques	49 – 96	36
		Questions relatives aux minorités/Migrants/ Populations autochtones	49 – 54	36
		Personnes déplacées dans leur propre pays/Violence contre les femmes/Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants	55 – 60	37
		Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes/Effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme/		
		Droit à l'éducation	61 - 65	38
		Disparitions forcées ou involontaires	66 - 69	39
		Débat connexe	70 - 71	40
		Promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste/Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains		
		ou dégradants	72 - 75	41
		Liberté de religion ou de conviction/Promotion et protection du droit à la liberté d'opinion/Détention arbitraire		42
		Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires/ Personnes d'ascendance africaine/Racisme, discrimination raciale, xénophobie et l'intolérance qui y est associée	82 – 87	43
		Droits de l'homme et sociétés transnationales et autres entreprises/Droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible/Situation des	00 04	4.4
		défenseurs des droits de l'homme	88 – 94	44
		Débat connexe.	95 - 96	45

TABLE DES MATIÈRES (suite)

				Paragraphe	Page
		2.	Rapports par pays	97 – 118	46
			Territoires palestiniens occupés depuis 1967	97 – 103	46
			République populaire démocratique de Corée	104 – 106	48
			Burundi	107 – 109	48
			Myanmar	110 – 112	48
			Libéria	113 – 116	49
			Débat connexe	117 – 118	49
	F.	des ré et soc Autre	orts présentés au titre de la procédure établie en application ésolutions 1503 (XLVIII) et 2000/3 du Conseil économique sial (procédure confidentielle)	119 – 121	50
			de l'homme, y compris les initiatives, décisions olutions	122	50
	H.	Mani	festations spéciales	123 – 130	51
		1.	Violence contre les enfants	123 – 126	51
		2.	Convention relative aux droits des personnes handicapées	127 – 130	52
	I.	Exam	nen des projets de proposition et suite donnée à ces projets	131 – 197	53
	J.	Décla	rations générales	198 – 200	61
IV.			À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA ME SESSION DU CONSEIL	201 – 203	61
			Annexes		
I.	Ordr	e du jo	our		62
II.	Incidences administratives et incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions du Conseil				63
III.	Liste des participants				67
IV.	Liste	e des de	ocuments distribués à la quatrième session du Conseil		79

I. RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA QUATRIÈME SESSION

A. Résolutions

4/1. Question de la réalisation, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels

Le Conseil des droits de l'homme,

S'inspirant des principes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Rappelant que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (A/CONF.157/23), le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006 qui a créé le Conseil des droits de l'homme affirment tous que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, indissociables et interdépendants, qu'ils se renforcent mutuellement et doivent être considérés comme d'égale importance, et qu'il faut se garder de les hiérarchiser ou d'en privilégier certains,

Rappelant également les résolutions antérieures du Conseil des droits de l'homme, de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme relatives à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, et en particulier la résolution 1/3 du Conseil des droits de l'homme du 29 juin 2006 sur le Groupe de travail, à composition non limitée, chargé d'élaborer un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Accueillant avec intérêt les efforts déployés actuellement, notamment par le Conseil, pour donner effet aux droits économiques, sociaux et culturels, et encourageant les nouvelles initiatives destinées à assurer la réalisation de ces derniers et à éliminer les obstacles qui s'y opposent à tous les niveaux,

1. Affirme:

- a) Que, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'idéal de l'être humain libre, libéré de la crainte et de la misère ne peut être réalisé que si sont créées les conditions de l'exercice, par chacun, des droits économiques, sociaux et culturels, de même que des droits civils et politiques;
- b) Que tous les individus dans tous les pays doivent pouvoir exercer effectivement leurs droits économiques, sociaux et culturels, qui sont essentiels à leur dignité et au libre développement de leur personnalité;
- c) Que tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables, et que tous les États ont l'obligation d'assurer la promotion, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme;

- d) L'importance de la coopération internationale pour aider les gouvernements à s'acquitter de leur obligation de protéger et de promouvoir tous les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, tout en faisant valoir que la responsabilité de la promotion et de la protection des droits de l'homme incombe en premier lieu aux États;
- e) Le lien indissoluble entre le plein respect des droits consacrés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le processus de développement, dont le but central est de réaliser le potentiel de l'être humain moyennant la participation effective de tous les membres de la société aux processus de décision en la matière, en tant qu'agents et bénéficiaires du développement, et une répartition équitable de ses bénéfices:
 - 2. Engage tous les États:
 - a) À donner plein effet aux droits économiques, sociaux et culturels;
- b) À envisager de signer et de ratifier et pour ce qui est des États parties à mettre en œuvre le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs à la réalisation de ces droits;
- c) À veiller à ce que les droits économiques, sociaux et culturels soient exercés sans discrimination aucune;
- d) À assurer progressivement, par des politiques nationales de développement et avec l'assistance et la coopération internationales, la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, en prêtant une attention particulière aux individus et aux communautés qui vivent dans une extrême pauvreté et sont par conséquent les plus vulnérables et les plus défavorisés;
- e) À promouvoir une participation large et effective de représentants de la société civile aux processus de décision concernant la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels, y compris dans le cadre d'efforts entrepris pour définir ou renforcer des pratiques de bonne gouvernance;
- 3. Se félicite des six ratifications récentes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et engage les États parties au Pacte:
- a) À retirer les réserves incompatibles avec l'objet et le but du Pacte, et à envisager de reconsidérer leurs autres réserves en vue de leur retrait;
- b) À présenter leurs rapports au Comité des droits économiques, sociaux et culturels régulièrement et dans les délais prévus;
- c) À promouvoir une action nationale concertée en vue d'assurer la participation de représentants de tous les secteurs de la société civile au processus d'établissement des rapports périodiques qu'ils présentent au Comité et à la mise en œuvre des recommandations de celui-ci;
- d) À veiller à ce que le Pacte soit pris en considération dans tous leurs processus pertinents d'élaboration des politiques nationales et internationales;

- 4. *Rappelle* que la coopération internationale visant à régler les problèmes internationaux d'ordre économique, social et culturel, ainsi qu'à promouvoir et encourager le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, est l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies, et affirme qu'une plus large coopération internationale contribuerait à des progrès durables dans la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels;
- 5. Prend note avec intérêt des travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels visant à aider les États parties à s'acquitter de leurs obligations, notamment grâce à l'élaboration et à l'adoption d'observations générales permettant d'expliciter la teneur et la portée des articles du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à cet égard prend acte de l'adoption récente des Observations générales nº 16 (2005) concernant le droit égal de l'homme et de la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels (art.3), nº 17 (2005) concernant le droit de chacun de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur (art. 15) et nº 18 (2005) concernant le droit au travail (art. 6);
- 6. Encourage le Comité à poursuivre ses efforts tendant à la promotion, à la protection et à la pleine réalisation des droits énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, aux niveaux national et international, notamment en rédigeant de nouvelles observations générales pour aider et inciter les États parties à poursuivre la mise en œuvre du Pacte, en faisant bénéficier tous les États parties de l'expérience acquise à la faveur de l'examen des rapports des États parties et en organisant des ateliers régionaux pour promouvoir le suivi de ses observations finales;
- 7. Se félicite des travaux relatifs à la promotion, à la protection et à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels exécutés par d'autres organes conventionnels s'occupant des droits de l'homme qui s'intéressent à des questions en rapport avec le Pacte, ainsi que par les organismes, les institutions spécialisées ou les programmes des Nations Unies, et en encourage la poursuite;
- 8. Se félicite aussi des travaux relatifs à la promotion, à la protection et à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels qui sont exécutés dans le cadre de toutes les procédures spéciales pertinentes du Conseil des droits de l'homme, et en encourage la poursuite;
- 9. *Encourage* le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, les organismes, institutions spécialisées ou programmes des Nations Unies, les mécanismes du Conseil des droits de l'homme et les autres organes conventionnels s'occupant des droits de l'homme dont les activités sont en rapport avec les droits économiques, sociaux et culturels à renforcer leur coopération et, au besoin, leur coordination d'une manière qui respecte leurs différents mandats et favorise leurs politiques, programmes et projets.
- 10. Accueille avec satisfaction l'insertion de la question de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban (A/CONF.189/12 et Corr.1), dans lesquels les États ont souligné, notamment, la nécessité de concevoir, promouvoir et mettre en œuvre, à l'échelle nationale, régionale et internationale, des stratégies, programmes et politiques, ainsi qu'une législation adéquate, qui comprennent

éventuellement des mesures spéciales et constructives, pour favoriser un développement social fondé sur l'égalité et permettre la réalisation des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels de toutes les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;

- 11. Accueille avec satisfaction et encourage les initiatives régionales visant à promouvoir la poursuite de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels;
- 12. Reconnaît et encourage les importantes contributions que les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales apportent à la question de la réalisation et de la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels;
- 13. Se félicite des activités exécutées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, principalement grâce à la coopération technique, aux travaux de ses bureaux extérieurs, à ses rapports aux organes des Nations Unies, au perfectionnement des compétences internes et à ses publications et études se rapportant à la question;
 - 14. *Encourage* le Haut-Commissariat:
- a) À continuer de fournir ou de faciliter un appui concret visant à renforcer les capacités en vue de la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels;
- b) À poursuivre sa coopération avec les autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'intégration des droits économiques, sociaux et culturels au sein du système des Nations Unies;
- c) À renforcer ses capacités de recherche et d'analyse dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels et à faire profiter les autres de ses compétences spécialisées, notamment en organisant des réunions d'experts;
 - d) À renforcer l'appui au Comité des droits économiques, sociaux et culturels;
- e) À poursuivre ses activités visant à faire prendre conscience des droits économiques, sociaux et culturels et à les promouvoir, notamment en soutenant des initiatives régionales liées à l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- 15. Prend acte avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur la question de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels dans tous les pays (A/HRC/4/62), présenté conformément à la décision 2/102 du Conseil des droits de l'homme du 6 octobre 2006 et au paragraphe 16 de la résolution 2005/22 de la Commission des droits de l'homme du 15 avril 2005, et notamment de la partie de ce rapport qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit;

A/HRC/4/123 page 10

- 16. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Conseil un rapport annuel sur l'application de la présente résolution;
- 17. *Décide* de demeurer saisi de la question et d'envisager l'adoption de mesures complémentaires pour donner effet à la présente résolution.

21^e séance 23 mars 2007

[Adoptée sans vote. Voir chap. III.]

4/2. Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé: suivi des résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant ses résolutions S-1/1 du 6 juillet 2006 et S-3/1 du 15 novembre 2006,

Notant avec regret qu'Israël, la puissance occupante, n'a pas appliqué à ce jour ces deux résolutions et a fait obstacle à l'envoi des missions d'enquête urgentes qui y sont demandées,

- 1. *Demande* que soient appliquées ses résolutions S-1/1 et S-3/1, notamment les paragraphes prévoyant l'envoi de missions d'enquête urgentes;
- 2. *Prie* le Président du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de lui faire rapport à sa cinquième session sur leurs efforts pour assurer la mise en œuvre des résolutions S-1/1 et S-3/1, ainsi que sur le respect par Israël, la puissance occupante, de ces deux résolutions.

26^e séance 27 mars 2007

[Adoptée sans vote. Voir chap. III.]

4/3. Groupe de travail intergouvernemental chargé du réexamen des mandats

Le Conseil des droits de l'homme,

Ayant à l'esprit le paragraphe 6 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale en date du 15 mars 2006, aux termes duquel l'Assemblée a décidé que le Conseil améliorerait et rationaliserait tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme de façon à maintenir le régime des procédures spéciales, ainsi qu'un mécanisme de conseil et de plainte,

Rappelant sa décision 1/104 du 30 juin 2006, par laquelle il a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental, à composition non limitée, chargé de la question du réexamen et,

au besoin, de l'amélioration et de la rationalisation de tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions dans le domaine des droits de l'homme,

Rappelant également sa résolution 2/1 du 27 novembre 2006 dans laquelle il demandait au Groupe de travail de rédiger un projet de code de conduite pour les travaux relevant des procédures spéciales, et demandait également au Comité de coordination des procédures spéciales de reporter à la clôture de la quatrième session du Conseil des droits de l'homme la date limite pour la soumission d'observations et de contributions au projet de manuel des procédures spéciales,

Prenant acte du projet de manuel des procédures spéciales des droits de l'homme de l'ONU, révisé par le Comité de coordination des procédures spéciales, et notant qu'à leur treizième réunion les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont décidé de soumettre le manuel aux gouvernements et aux autres intéressés, pour observations et contributions.

- 1. Demande au Comité de coordination des procédures spéciales de reporter à la clôture de la cinquième session du Conseil des droits de l'homme, qui se tiendra du 11 au 18 juin 2007, la date limite pour la soumission d'observations et de contributions au projet de manuel des procédures spéciales;
- 2. Demande également au Groupe de travail de soumettre au Conseil à sa cinquième session le résultat de ses délibérations sur le code de conduite régissant les travaux des procédures spéciales.

26^e séance 27 mars 2007

[Adoptée sans vote. Voir chap. III.]

4/4. Le droit au développement

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa résolution 1/4 du 30 juin 2006 et rappelant aussi toutes les résolutions de la Commission des droits de l'homme et de l'Assemblée générale relatives au droit au développement, en particulier la nécessité de faire d'urgence de ce droit une réalité pour tous,

Rappelant la Charte des Nations Unies et les instruments de base relatifs aux droits de l'homme,

Prenant note des efforts déployés dans le cadre du Groupe de travail sur le droit au développement, avec le soutien de l'équipe de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement, pour élaborer une série de critères en vue de l'évaluation périodique des partenariats mondiaux tels qu'ils sont définis dans l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe de travail sur le droit au développement sur sa huitième session (A/HRC/4/47);

2. Décide:

- a) De veiller à ce que son ordre du jour contribue à promouvoir le développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, de s'entendre sur un programme de travail visant à placer le droit au développement, tel qu'il est énoncé aux paragraphes 5 et 10 de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, sur un pied d'égalité avec tous les autres droits de l'homme et libertés fondamentales;
- b) D'approuver les lignes directrices exposées aux paragraphes 52 à 54 du rapport du Groupe de travail sur le droit au développement sur sa huitième session, ce qui aurait pour effet de garantir que les critères d'évaluation périodique des partenariats mondiaux, visés dans l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement, élaborés par l'équipe de haut niveau et affinés progressivement par le Groupe de travail, soient étendus à d'autres composantes de l'Objectif 8, au plus tard en 2009;
- c) Que les critères susmentionnés, tels qu'ils auront été approuvés par le Groupe de travail, devraient être utilisés, s'il y a lieu, pour élaborer une série complète et cohérente de normes relatives à la réalisation du droit au développement;
- d) Qu'à l'achèvement des activités susmentionnées, le Groupe de travail adoptera pour faire respecter et mettre en pratique ces normes des mesures appropriées, qui pourraient se présenter sous différentes formes, notamment celle de principes directeurs sur la réalisation du droit au développement, et qui pourraient devenir la base de l'examen d'une norme juridique internationale à caractère contraignant, à la faveur d'un processus concerté de dialogue;
- *e*) Que le mandat du Groupe de travail sur le droit au développement sera prorogé pour deux ans et que le Groupe de travail se réunira en session annuelle de cinq jours et présentera ses rapports au Conseil;
- f) Que le mandat de l'équipe de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement, instituée dans le cadre du Groupe de travail sur le droit au développement sera aussi prorogée pour deux ans et que l'équipe de haut niveau se réunira en session annuelle de sept jours et présentera ses rapports au Groupe de travail sur le droit au développement;
- g) De prier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à prendre toutes les mesures voulues et de dégager les ressources nécessaires à la bonne application de la présente résolution;
- 3. *Décide aussi* d'examiner à titre prioritaire les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution à ses futures sessions.

31^e séance 30 mars 2007

[Adoptée sans vote. Voir chap. III.]

4/5. La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme,

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et exprimant, en particulier, la nécessité de parvenir à une coopération internationale tendant à promouvoir et à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction,

Réaffirmant la Déclaration sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986,

Conscient que la mondialisation n'est pas un processus purement économique, mais qu'elle revêt aussi des dimensions sociales, politiques, environnementales, culturelles et juridiques, qui ont une incidence sur le plein exercice de tous les droits de l'homme,

Considérant que la mondialisation devrait être guidée par les principes fondamentaux sous-jacents au corpus des droits de l'homme, tels que l'égalité, la participation, l'obligation de rendre des comptes, la non-discrimination – aux échelons tant national qu'international –, le respect de la diversité, la tolérance, ainsi que la coopération et la solidarité internationales,

Affirmant que, si la mondialisation offre à l'économie mondiale de grandes possibilités de croissance et de développement durables et offre aux pays en développement de nouvelles perspectives d'intégration dans l'économie mondiale, ses avantages sont à l'heure actuelle très inégalement partagés et ses coûts inégalement répartis,

Soulignant que les pays en développement doivent surmonter des difficultés particulières pour faire face au défi de la mondialisation et qu'en particulier les pays les moins avancés demeurent marginalisés dans une économie qui se mondialise,

Vivement préoccupé par l'insuffisance des mesures prises pour réduire l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en développement, qui fait obstacle à la pleine jouissance des droits de l'homme, en particulier dans les pays en développement,

Soulignant que le profond clivage entre riches et pauvres, qui divise la société humaine et le fossé toujours croissant entre pays développés et pays en développement constituent une menace majeure pour la prospérité, la sécurité et la stabilité dans le monde,

Constatant que la mondialisation peut, par l'impact qu'elle a notamment sur le rôle de l'État, avoir une incidence sur les droits de l'homme, mais que la promotion et la protection de tous les droits de l'homme incombent au premier chef à l'État,

Insistant sur le partage des responsabilités pour ce qui est d'aider les pays et les peuples exclus de la mondialisation ou désavantagés par celle-ci,

1. Souligne que le développement devrait être au cœur du programme économique international et que la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les obligations et engagements internationaux aiderait à créer un climat économique favorable au développement, ce qui serait propice à la pleine réalisation des droits de l'homme pour tous;

- 2. Appelle vigoureusement la communauté internationale à faire le point sur le peu de progrès accomplis au regard des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en vue de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, parmi lesquelles l'augmentation de l'aide publique au développement, la recherche d'une solution durable au problème de la dette extérieure, l'accès aux marchés, le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances et des techniques, aux fins d'une bonne intégration des pays en développement dans l'économie mondiale;
- 3. *Insiste* sur la nécessité d'élargir et de renforcer la participation pleine et efficace des pays en développement à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes au niveau international, afin d'assurer une répartition équitable des fruits de la croissance et du développement durable dans une économie qui se mondialise;
- 4. *Souligne* qu'il convient que, dans le cadre de leur mandat, les organes créés en vertu d'instruments internationaux, les rapporteurs et représentants spéciaux, les experts indépendants et les groupes de travail du Conseil prennent en considération le contenu de la présente résolution:
 - 5. *Décide* d'examiner de nouveau cette question à sa prochaine session.

31^e séance 30 mars 2007

[Adoptée à l'issue d'un vote enregistré par 34 voix contre 13. Voir chap. III.]

4/6. Renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme, en particulier les résolutions de l'Assemblée 48/141 en date du 20 décembre 1993 et 55/234 en date du 23 décembre 2000, et les résolutions de la Commission 1998/83 du 24 avril 1998, 1999/54 du 27 avril 1999, 2000/1 du 7 avril 2000, 2002/2 du 12 avril 2002 et 2004/2 du 8 avril 2004,

Rappelant l'alinéa g du paragraphe 5 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006, dans lequel l'Assemblée a décidé que le Conseil des droits de l'homme aurait pour vocation d'assumer le rôle et les responsabilités de la Commission des droits de l'homme vis-à-vis des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, comme elle en avait décidé dans sa résolution 48/141,

Notant avec satisfaction que les ressources au titre du budget ordinaire allouées au Haut-Commissariat seront doublées d'ici à 2010,

Notant avec gratitude que les contributions pour lesquelles les donateurs ne demandent pas une affectation déterminée sont en augmentation, ce qui donne au Haut-Commissariat une marge de manœuvre pour allouer des ressources à ses activités opérationnelles conformément aux

résolutions de la Commission, et faire en sorte que tous les droits de l'homme soient traités de manière juste et équitable,

Réaffirmant que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, indissociables et interdépendants, et que la communauté internationale doit traiter les droits de l'homme de façon globale et d'une manière juste et équitable, en se gardant de les hiérarchiser ou d'en privilégier certains,

Rappelant que l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies est d'assurer la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme,

Réaffirmant qu'il importe d'appliquer des critères d'universalité, d'objectivité et de non-sélectivité dans l'examen des questions relatives aux droits de l'homme et, dans ce contexte, soulignant la nécessité de continuer à veiller à ce que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme applique ces principes dans l'exercice de son mandat et la mise en œuvre des activités du Haut-Commissariat,

Encourageant le Haut-Commissaire, agissant dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 48/141, à continuer de jouer un rôle actif dans la promotion et la protection de tous les droits civils, culturels, économiques et sociaux et du droit au développement,

Rappelant aussi que, dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, adoptés en juin 1993 par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (A/CONF.157/23), est reconnue la nécessité d'adapter et de renforcer les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme, en fonction des besoins actuels et futurs en matière de promotion et de protection des droits de l'homme,

Réaffirmant que le Haut-Commissaire doit être une personnalité d'une grande intégrité et jouissant d'une haute considération morale, et doit posséder des connaissances spécialisées, notamment dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que la connaissance générale de différentes cultures et l'ouverture d'esprit voulues pour pouvoir s'acquitter de façon impartiale, objective, non sélective et efficace de ses fonctions de Haut-Commissaire,

Prenant note de la résolution 61/159 de l'Assemblée générale du 19 décembre 2006 et des rapports pertinents du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/4/93) et du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2006/3) concernant la composition du personnel du Haut-Commissariat,

Notant avec satisfaction que dans sa note sur la suite donnée à l'étude de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/61/115/Add.1) le Secrétaire général a décidé que «le rapport du Corps commun d'inspection sur l'étude de la gestion du Haut-Commissariat (JIU/REP/2006/3, reproduit dans le document A/61/115), sera[it] donc présenté au Conseil des droits de l'homme»;

Convaincu qu'il faut continuer à appuyer et à prendre en considération les programmes et les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,

- 1. Souligne que le Haut-Commissariat est un service commun et qu'il doit, en conséquence, prendre en considération la diversité des situations et, à cet égard, rappelle que le Haut-Commissariat, en tant que composante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, est régi par l'Article 101 de la Charte des Nations Unies relatif aux politiques de recrutement, lequel est essentiel pour garantir l'application des principes d'universalité, d'objectivité et de non-sélectivité dans l'examen des questions relatives aux droits de l'homme;
- 2. *Prie* le Secrétaire général de tenir dûment compte de l'alternance géographique en nommant le Haut-Commissaire, ainsi que le prévoit la résolution 48/141 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993;
- 3. *Encourage* le Haut-Commissariat à maintenir la pratique actuelle consistant à tirer le meilleur parti possible des services d'experts dans le domaine des droits de l'homme qui se rapportent aux régions où des activités sont entreprises et qui, le cas échéant, sont disponibles dans ces régions;
- 4. *Invite* le Haut-Commissaire à tenir compte de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil pour planifier les activités du Haut-Commissariat, et lui demande d'en faire état comme il convient dans ses rapports annuels au Conseil et à l'Assemblée:
- 5. *Encourage* le Haut-Commissariat à veiller à la transparence de ses activités et de son fonctionnement grâce à un processus de dialogue et de consultations suivis avec les États membres, notamment à l'occasion de réunions d'information périodiques, et en tenant compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil;
- 6. *Demande* à ce sujet au Haut-Commissaire de fournir aux États des informations financières et budgétaires suffisantes, notamment par des réunions informelles sur l'état des contributions volontaires versées, en particulier leur part dans le budget général intégral du programme relatif aux droits de l'homme et leur affectation;
- 7. Souligne de nouveau qu'il convient de veiller à ce que toutes les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires soient allouées sans retard, par imputation sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, au programme de l'Organisation relatif aux droits de l'homme, afin de permettre au Haut-Commissariat de s'acquitter de manière rationnelle, efficace et rapide des tâches qui lui sont confiées;
- 8. Se félicite des contributions volontaires versées au Haut-Commissariat, en particulier de celles émanant de pays en développement, et, à cet égard, invite les donateurs à tenir compte de la demande du Haut-Commissaire tendant à ce que les contributions ne soient pas affectées à des fins déterminées;
- 9. *Réaffirme* que le mandat du Haut-Commissaire consiste notamment à promouvoir et à protéger la réalisation du droit au développement, et que le Haut-Commissariat devrait affecter au suivi de cette tâche des ressources et du personnel appropriés, en vue de renforcer les activités du Haut-Commissariat tendant à la réalisation effective de ce droit;

- 10. *Demande* au Haut-Commissaire de continuer à mettre l'accent sur la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre des activités du Haut-Commissariat et, à cet égard, l'encourage à continuer de renforcer ses liens avec les organismes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies intéressés;
- 11. Demande également au Haut-Commissaire de continuer à renforcer la structure de gestion du Haut-Commissariat, notamment la gestion des ressources humaines, et de rendre le Haut-Commissariat mieux à même d'intervenir dans tous les domaines prioritaires, surtout celui des droits économiques, sociaux et culturels, qui exige des capacités particulières en matière de recherche et d'analyse;
- 12. *Prie* le Haut-Commissaire de renforcer la coopération internationale visant à promouvoir et à protéger tous les droits de l'homme et à nouer un dialogue avec tous les gouvernements dans le cadre de l'exécution de son mandat, en vue d'assurer le respect de tous les droits de l'homme;
- 13. *Déclare* que la fourniture de services consultatifs et d'une coopération technique à la demande des gouvernements dans le but de développer les capacités nationales et la maîtrise nationale dans le domaine des droits de l'homme constitue l'un des moyens les plus efficaces et concrets de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et la démocratie;
- 14. *Souligne* la nécessité d'augmenter les ressources allouées, par imputation sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, aux services consultatifs et à la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme;
- 15. *Invite* le Haut-Commissaire à continuer de donner des informations sur la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, et l'invite également à communiquer, le cas échéant, des renseignements concernant les accords conclus avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi que la mise en œuvre de ces accords, de façon ouverte et transparente;
- 16. *Prie* le Haut-Commissaire de prendre des mesures complémentaires propres à donner effet aux recommandations du Corps commun d'inspection en vue d'améliorer l'équilibre géographique dans la composition du personnel du Haut-Commissariat à tous les niveaux;
- 17. *Insiste* à ce propos sur la nécessité de tenir compte de la demande faite par l'Assemblée générale dans la résolution 61/244 du 22 décembre 2006, par laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui proposer, en consultation avec le Haut-Commissariat, des moyens de rééquilibrer la répartition géographique du personnel du Haut-Commissariat;
- 18. *Invite de nouveau* le Haut-Commissaire à présenter, dans son rapport annuel au Conseil, les informations requises en application de la présente résolution;
- 19. *Décide* d'examiner l'application de la présente résolution lors d'une session ultérieure, au titre du point pertinent de l'ordre du jour.

31^e séance 30 mars 2007

[Adoptée à l'issue d'un vote enregistré par 35 voix contre zéro, avec 12 abstentions. Voir chap. III.]

4/7. Rectification du statut juridique du Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a été créé par la résolution 1985/17 du Conseil économique et social du 28 mai 1985, alors que tous les autres organes conventionnels l'ont été en vertu d'une disposition des traités pertinents,

Soulignant les principes de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en juin 1993, selon lesquels tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés, et doivent être traités sur un pied d'égalité et en leur accordant la même valeur,

Décide:

- a) D'engager un processus visant à rectifier, conformément au droit international et en particulier au droit international des traités, le statut juridique du Comité des droits économiques, sociaux et culturels en vue de le mettre sur le même plan que tous les autres organes de suivi des traités;
- b) De demander, dans le même ordre d'idées, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de présenter un rapport exposant les avis, propositions et recommandations sur la question à la dernière session de 2007 du Conseil des droits de l'homme, afin de l'aider à s'acquitter de cette tâche;
- c) D'inviter le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à solliciter l'avis des États et de toutes les autres parties intéressées sur la question et à établir un rapport présentant ces avis ainsi qu'une contribution du Bureau des affaires juridiques à cet égard, qui sera soumis au Conseil des droits de l'homme à sa dernière session de 2007;
- d) D'instaurer, à la même session, un dialogue, en rapport avec le processus susmentionné et ses objectifs, mettant l'accent sur les principes d'universalité et d'indivisibilité et sur la primauté de l'égalité de traitement de tous les droits de l'homme, en vue de déterminer l'orientation future de ce processus.

31^e séance 30 mars 2007

[Adoptée sans vote. Voir chap. III.]

4/8. Suite donnée à la décision S-4/101 du 13 décembre 2006 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire, intitulée «Situation des droits de l'homme au Darfour»

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa décision S-4/101 du 13 décembre 2006, adoptée par consensus, par laquelle il a décidé d'envoyer au Darfour une mission de haut niveau pour y évaluer la situation des droits de l'homme et les besoins du Soudan à cet égard et lui faire rapport à sa quatrième session,

Rappelant que le Gouvernement soudanais a accueilli cette décision favorablement et s'est déclaré disposé à améliorer la situation des droits de l'homme au Darfour,

- 1. Constate avec regret que la Mission de haut niveau n'a pas pu se rendre au Darfour;
- 2. *Prend acte* du rapport de la Mission de haut niveau sur la situation des droits de l'homme au Darfour présenté en application de la décision S-4/101 (A/HRC/4/80) du Conseil des droits de l'homme;
- 3. Exprime sa vive préoccupation devant la gravité des violations en cours des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Darfour, notamment les attaques armées contre la population civile et le personnel humanitaire, les nombreuses destructions de villages et les violences persistantes et généralisées, en particulier les violences sexuelles contre les femmes et les filles, ainsi que devant l'absence de mise en cause de la responsabilité des auteurs de ces crimes;
- 4. *Invite* toutes les parties au conflit au Darfour à mettre un terme à tous les actes de violence contre la population civile, en particulier contre les groupes vulnérables que sont les femmes, les enfants et les personnes déplacées, ainsi que contre le personnel humanitaire;
- 5. *Invite* les signataires de l'Accord de paix au Darfour à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord, prend acte des mesures déjà prises en vue de sa mise en œuvre et exhorte les parties non signataires à adhérer à l'Accord de paix et à s'engager à le respecter conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU;
- 6. Décide de réunir un groupe présidé par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan et comprenant la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le Rapporteur spécial sur la question de la torture et la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences;
- 7. Charge ce groupe de travailler avec le Gouvernement soudanais et les organes de protection des droits de l'homme de l'Union africaine et d'engager d'étroites consultations avec le Président du Comité pour le dialogue et la consultation Darfour-Darfour pour assurer le suivi effectif et encourager l'application des résolutions et recommandations sur le Darfour adoptées par le Conseil des droits de l'homme, l'ex-Commission des droits de l'homme et d'autres

organes de protection des droits de l'homme de l'ONU, ainsi que pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations pertinentes d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU, en tenant compte des besoins du Soudan à cet égard, pour préserver la cohérence de ces recommandations et contribuer à surveiller la situation des droits de l'homme sur le terrain;

- 8. *Invite* le Gouvernement soudanais à coopérer pleinement avec le groupe;
- 9. *Charge* le groupe de lui faire rapport à sa cinquième session;
- 10. *Décide* de prendre une décision sur toute mesure de suivi éventuellement nécessaire à sa cinquième session.

31^e séance 30 mars 2007

[Adoptée sans vote. Voir chap. III.]

4/9. La lutte contre la diffamation des religions

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/1 du 24 octobre 2005, dans lequel était soulignée la responsabilité incombant à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans aucune distinction fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue ou la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, et était reconnue l'importance du respect et de la compréhension de la diversité religieuse et culturelle dans le monde,

Rappelant aussi la Déclaration et le Programme d'action de Durban adoptés en septembre 2001 par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (A/CONF.189/12 et Corr.1),

Conscient des précieuses contributions apportées par toutes les religions à la civilisation moderne et du fait que le dialogue entre les civilisations peut contribuer à faire mieux connaître et mieux comprendre les valeurs partagées par l'humanité tout entière,

Rappelant en outre le communiqué final de la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à La Mecque (Arabie saoudite) les 7 et 8 décembre 2005, dans lequel la Conférence a exprimé sa profonde préoccupation face à la montée de la discrimination à l'égard des musulmans,

Prenant acte du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme intitulé «La lutte contre la diffamation des religions» (A/HRC/4/50),

Accueillant avec satisfaction le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est

associée intitulé «Situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde» (E/CN.4/2006/17),

Accueillant aussi avec satisfaction le rapport que le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session (A/HRC/4/19), dans lequel il appelle l'attention des États membres sur la gravité de la diffamation des religions et sur la nécessité d'amplifier le combat contre ce phénomène par le renforcement du dialogue interreligieux et interculturel, la promotion de la connaissance réciproque et de l'action conjointe pour faire face aux défis fondamentaux du développement, de la paix, et de la protection et de la promotion des droits de l'homme,

Soulignant que les États, les organisations non gouvernementales, les organismes religieux et les organes d'information ont un rôle important à jouer dans la promotion de la tolérance et de la liberté de religion et de conviction par le biais de l'éducation,

Notant avec inquiétude que la diffamation des religions constitue l'une des causes de la discorde sociale et qu'elle entraîne des violations des droits de l'homme,

Notant avec une vive inquiétude que les déclarations dans lesquelles les religions – l'islam et les musulmans en particulier – sont attaquées ont eu tendance à se multiplier ces dernières années dans les tribunes ou l'on débat des droits de l'homme,

- 1. Se déclare préoccupé par les images stéréotypées négatives des religions et par les manifestations d'intolérance et de discrimination en matière de religion ou de conviction;
- 2. Se déclare profondément préoccupé par les tentatives pour assimiler l'islam au terrorisme, à la violence et aux violations des droits de l'homme;
- 3. *Note avec une vive inquiétude* l'intensification de la campagne de diffamation des religions, et le profilage ethnique et religieux des minorités musulmanes depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001;
- 4. *Considère* que, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la diffamation des religions devient un facteur aggravant qui contribue au refus de reconnaître les droits et libertés fondamentaux des groupes visés, ainsi qu'à leur exclusion économique et sociale;
- 5. Se déclare aussi préoccupé par les lois ou les mesures administratives qui ont été spécifiquement conçues afin de «contrôler» et de «surveiller» les minorités musulmanes et arabes, les stigmatisant ainsi encore davantage et légitimant la discrimination dont elles sont victimes;
- 6. *Déplore vivement* les agressions matérielles et les voies de fait dont des commerces et entreprises, des centres culturels et des lieux de culte de toutes les religions sont la cible, ainsi que les actes visant les symboles religieux;
- 7. Engage instamment les États à prendre des mesures énergiques pour interdire la diffusion, y compris par des institutions et organisations politiques, d'idées et de documents

racistes et xénophobes visant toute religion ou ses fidèles, qui constituent une incitation à la haine, à l'hostilité ou à la violence raciale et religieuse;

- 8. Engage de même instamment les États, dans le cadre de leurs systèmes juridiques et constitutionnels propres, à offrir une protection adéquate contre les actes de haine, de discrimination, d'intimidation et de coercition résultant de la diffamation des religions, à prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir la tolérance et le respect de toutes les religions et de leurs systèmes de valeurs, et à compléter leurs systèmes juridiques au moyen de stratégies intellectuelles et morales visant à lutter contre la haine et l'intolérance religieuses;
- 9. Engage en outre instamment tous les États à veiller à ce que tous les agents de l'État, en particulier les membres des forces de l'ordre, les militaires, les fonctionnaires et les enseignants, respectent les différentes religions et convictions et ne fassent pas preuve de discrimination pour des raisons de religion ou de conviction dans l'exercice de leurs fonctions officielles, et à faire en sorte qu'ils reçoivent l'éducation ou la formation nécessaires et appropriées;
- 10. *Insiste* sur le droit de chacun à la liberté d'expression, qui devrait s'exercer de façon responsable et peut donc être soumis à des restrictions, prescrites par la loi et nécessaires pour le respect des droits ou de la réputation d'autrui, la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, de la santé ou de la morale publiques, et le respect des religions et des convictions;
- 11. *Déplore* l'utilisation de la presse écrite, des médias audiovisuels et électroniques, y compris l'Internet, et de tout autre moyen afin d'inciter à des actes de violence, à la xénophobie ou à l'intolérance qui y est associée, et à la discrimination à l'égard de l'islam ou de toute autre religion;
- 12. *Invite* le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée à lui faire rapport à sa sixième session sur toutes les manifestations de la diffamation des religions et en particulier sur les incidences graves de l'islamophobie sur la jouissance de tous les droits;
- 13. *Prie* la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de lui faire rapport à sa sixième session sur l'application de la présente résolution.

31^e séance 30 mars 2007

[Adoptée à l'issue d'un vote enregistré par 24 voix contre 14, avec 9 abstentions. Voir chap. III.]

4/10. Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant toutes les résolutions relatives à l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction qui ont été adoptées par l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme,

Rappelant aussi l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres dispositions pertinentes relatives aux droits de l'homme,

Considérant que la religion ou la conviction constitue, pour celui qui la professe, un des éléments fondamentaux de sa conception de la vie et que la liberté de religion ou de conviction doit être intégralement respectée et garantie,

Considérant aussi que le mépris et la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, continuent d'être, directement ou indirectement, à l'origine de guerres et de grandes souffrances infligées à l'humanité,

- 1. *Décide* de poursuivre l'examen de fond de cette question à sa sixième session;
- 2. *Prie* la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction de lui faire rapport à sa sixième session.

31^e séance 30 mars 2007

[Adoptée sans vote. Voir chap. III.]

B. Décisions

4/101. Dates de la cinquième session du Conseil des droits de l'homme

À sa 5^e séance, le 14 mars 2007, le Conseil des droits de l'homme, rappelant la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006, et tout spécialement les dispositions de cette résolution relatives à la mise en place des institutions du Conseil, a décidé, sans procéder à un vote, de tenir sa cinquième session du 11 au 18 juin 2007, pour examiner en particulier la question de la mise en place de ses institutions, et de prier le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire à la tenue de sa cinquième session.

[Voir chap. II.]

4/102. Justice de transition

À sa 21^e séance, le 23 mars 2007, le Conseil des droits de l'homme à décidé, sans procéder à un vote, de féliciter le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour ses efforts en vue de faire avancer la question de la justice de transition et des droits de l'homme, notamment en étendant sa présence dans le cadre des opérations de consolidation de la paix, et de l'encourager à poursuivre et à renforcer ses importants travaux analytiques et pratiques concernant cette question complexe.

[Voir chap. III.]

4/103. Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales

À sa 31^e séance, le 30 mars 2007, le Conseil des droits de l'homme, rappelant la résolution 2005/14 de la Commission des droits de l'homme en date du 14 avril 2005 et la résolution 61/170 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2006, et prenant acte du rapport du Secrétaire général sur cette question (E/CN.4/2006/37), a décidé, à l'issue d'un vote enregistré par 32 voix contre 12, avec une abstention:

- a) De prier la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans l'exercice de ses fonctions liées à la promotion et à la protection des droits de l'homme, d'accorder l'attention voulue à la résolution susmentionnée et à la présente décision et de les examiner d'urgence;
- b) De prier le Secrétaire général de porter la présente décision à l'attention de tous les États et de solliciter leurs vues ainsi que des informations sur les incidences des mesures coercitives unilatérales et les effets négatifs qu'elles ont sur leurs populations, et de lui soumettre un rapport à ce sujet à sa quatrième session.

[Voir chap. III.]

4/104. Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme

À sa 31^e séance, le 30 mars 2007, le Conseil des droits de l'homme, rappelant la résolution 2005/54 de la Commission des droits de l'homme en date du 20 avril 2005 et la résolution 61/168 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2006 a décidé, sans procéder à un vote:

a) De prier la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de consulter les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les moyens de renforcer la coopération et le dialogue internationaux au sein des mécanismes de protection des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, notamment au sein du Conseil des droits de l'homme, comme préconisé au neuvième alinéa de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale en date du 15 mars 2006;

b) De prier aussi la Haut-Commissaire de présenter un rapport sur les résultats de cette consultation avant la fin de 2007.

[Voir chap. III.]

4/105. Report de l'examen des avant-projets

À sa 32^e séance, le 30 mars 2007, le Conseil des droits de l'homme a décidé, sans procéder à un vote, de prendre note du renvoi des avant-projets suivants:

À la cinquième session du Conseil des droits de l'homme:

- A/HRC/2/L.19 intitulé «Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination»;
- A/HRC/2/L.30 intitulé «Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme»;
- A/HRC/4/L.3 intitulé «Violations par Israël des droits religieux et culturels dans Jérusalem-Est occupée»;
- A/HRC/4/L.4 intitulé «Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé»; et

À une des prochaines sessions du Conseil des droits de l'homme:

- A/HRC/2/L.33/Rev.1 intitulé «Droits de l'enfant»;
- A/HRC/2/L.37 intitulé «Sri Lanka»;
- A/HRC/2/L.38/Rev.1 intitulé «Impunité»;
- A/HRC/2/L.42/Rev.1 intitulé «Liberté d'opinion et d'expression»;
- A/HRC/2/L.43 intitulé «Les droits des peuples autochtones».

32^e séance 30 mars 2007 [Voir chap. II.]

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture et durée de la session

- 1. Le Conseil des droits de l'homme a tenu sa quatrième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 12 au 30 mars 2007 (voir également le paragraphe 18 ci-dessous). Le Conseil a tenu 32 réunions (voir A/HRC/4/SR.1-32)* au cours de cette session.
- 2. M. Luis Alfonso de Alba, Président du Conseil des droits de l'homme, a ouvert la session.
- 3. À la 1^{re} séance, le 12 mars 2007, le Conseil a entendu une déclaration télévisée du Secrétaire général de l'ONU, M. BAN Ki-moon.
- 4. À la même séance, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Louise Arbour, a fait une déclaration.

B. Participation

5. Ont participé à la session des représentants des États membres du Conseil, des observateurs d'États non membres du Conseil, des observateurs d'États non membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres observateurs, ainsi que des observateurs d'entités, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et autres entités, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe III au présent rapport.

C. Débat de haut niveau

- 6. À la quatrième session, les orateurs invités dont les noms suivent ont pris la parole devant le Conseil au cours du débat de haut niveau:
- a) À la 1^{re} séance, le 12 mars 2007: M^{me} Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse; M. Paul Mba Abessole, Vice-Premier Ministre du Gabon; M. Frank-Walter Steinmeier, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne; M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Luxembourg; M. Hamid Awaluddin, Ministre de la justice et des droits de l'homme de l'Indonésie; M. Abdelelah Al-Khatib, Ministre des affaires étrangères de la Jordanie; M. Abdelwaheb Abdallah, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie; M. Alberto G. Romulo, Secrétaire d'État aux affaires étrangères des Philippines; M. Mahinda Samarasinghe, Ministre sri-lankais de la gestion des catastrophes naturelles et des droits de l'homme; M. Maxime Verhagen, Ministre néerlandais des affaires étrangères; M. Carl Bildt, Ministre suédois des affaires étrangères; M. Ekmelledin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique; M. Alberto G. Romulo du Ministère

* Les comptes rendus analytiques de chaque séance sont sujets à rectifications. Ils seront tenus pour définitifs après la publication d'un document unique (A/HRC/3/SR.1 à 32/Corrigendum), regroupant toutes les rectifications.

philippin des affaires étrangères au nom du Groupe d'organisation de la communauté des démocraties;

- À la 2^e séance, le même jour: M. Abdelaziz Ziari, Ministre algérien des relations avec le Parlement; M. Paulo Vannuchi, Ministre d'État et Secrétaire spécial en charge des droits de l'homme du Brésil; M. Azouz Begag, Ministre français de la promotion de l'égalité des chances; M. Manouchehr Mottaki, Ministre iranien des affaires étrangères; M^{me} Rita Kieber-Beck, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein; M. Samuel Santos Lopez, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua; M. Vuk Draskovic, Ministre serbe des affaires étrangères; M^{me} María Fernanda Espinosa, Ministre équatorienne des affaires étrangères; M. Johannes Hendrik de Lange, Vice-Ministre sud-africain de la justice et du développement constitutionnel; M. Roberto García Moritán, Secrétaire d'État au Ministère argentin des affaires étrangères; M^{me} Marta Altolaguirre Larraondo, Vice-Ministre guatémaltèque des affaires étrangères; M. Masayoshi Hamada, Vice-Ministre japonais des affaires étrangères; M. Makhdum Khusro Bakhtyar, Ministre d'État pakistanais en charge des affaires étrangères; M^{me} Belela Herrera, Vice-Ministre uruguayenne des affaires étrangères; M. Carmelo Mifsud Bonnici, Vice-Ministre, Ministre de la justice et de l'intérieur de Malte; M. Raymond Johansen, Vice-Ministre norvégien des affaires étrangères; M. Bernardino Leon Gross, Secrétaire d'État espagnol aux affaires étrangères;
- À la 3^e séance, le 13 mars 2007: M^{me} Jadranka Kosor, Vice-Premier Ministre de la Croatie; M. Jorge Valero, Vice-Ministre vénézuélien des affaires étrangères; M. Mohammed Bouzoubaa, Ministre marocain de la justice; M. Datuk Seri Syed Hamid Albar, Ministre malaisien des affaires étrangères; M. Vartan Oskanian, Ministre arménien des affaires étrangères; M^{me} Anna Fotyga, Ministre polonaise des affaires étrangères; M. Felipe Pérez Roque, Ministre cubain des affaires étrangères; M. P. T. C. Skelemani, Ministre botswanais chargé des affaires présidentielles et de l'administration; M. Dimitrij Rupel, Ministre slovène des affaires étrangères; M. Aniceto Ebiaka Mohote, Vice-Premier Ministre de la Guinée équatoriale, chargé des droits de l'homme; M^{me} Monique Ilboudo, Ministre burkinabè des droits de l'homme; M. Abdulhati Al Obeidi, Secrétaire aux affaires européennes de la Jamahiriva arabe libyenne; M^{me} Kinga Göncz, Ministre hongroise des affaires étrangères; M^{me} Mpeo Mahase-Moiloa, Ministre de la justice, des droits de l'homme, de la reconstruction et des affaires juridiques et constitutionnelles du Lesotho; M. Pradip Gyawali, Ministre népalais de la culture, du tourisme et de l'aviation civile; M. Artis Pabriks, Ministre letton des affaires étrangères; M^{me} U. Joy Ogwu, Ministre nigériane des affaires étrangères; M^{me} Célestine Akouavi Aïdam, Ministre togolaise des droits de l'homme et de la démocratie; M. Adrian-Cosmin Vierita, Vice-Ministre roumain des affaires étrangères; M. Vittorio Craxi, Secrétaire d'État adjoint au Ministère italien des affaires étrangères; M^{me} Mame Bassine Ninang, Ministre sénégalaise et Haut-Commissaire aux droits de l'homme et à la promotion de la paix;
- d) À la 4^e séance, le même jour: M. Jean-Marie Atangana Mebara, Ministre d'État, Ministre camerounais des affaires étrangères; M. Elmar Mammadyarov, Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères; M. Mohamed Ali El-Mardi, Ministre soudanais des affaires étrangères; M. Mehmet Aydin, Ministre d'État de la Turquie; M. Patrick A. Chinamasa, Ministre de la justice, des affaires juridiques et parlementaires du Zimbabwe; M. Torki Bin Mohammed Bin Saud Al-Kabeer, Vice-Ministre saoudien des affaires étrangères; M. Nizar Al Baharna, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn; M^{me} Ana Trišić Babić, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine; M. Alexander V. Yakovenko, Vice-Ministre russe

des affaires étrangères; M. Ian McCartney, Ministre des droits de l'homme à l'échelon international au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; M. Alexandros N. Zenon, Vice-Ministre chypriote des affaires étrangères; M. João Alves Monteiro, Vice-Ministre angolais de la justice; M. Sid Ahmed Ould El Bou, Commissaire mauritanien aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté; M. Mathias Meinrad Chikawe, Vice-Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles de la Tanzanie; M. Pham Binh Minh, Assistant du Ministre des affaires étrangères du Viet Nam; M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire; M^{me} Carmen Moreno, Directrice de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (UN-INSTRAW);

- e) À la 5^e séance, le 14 mars 2007: M. Francisco Santos Calderón, Vice-Président colombien; M. Joël N'Guessan, Ministre ivoirien des droits de l'homme; M^{me} Wajdan M. Shamo Salim, Ministre iraquienne des droits de l'homme; M. Conor Lenihan T. D., Ministre d'État irlandais chargé de la coopération au service du développement et des droits de l'homme; M^{me} Martha Karua, Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles du Kenya; M. Per Stig Møller, Ministre danois des affaires étrangères; M. Akmal Saidov, Directeur du Centre national des droits de l'homme de l'Ouzbékistan, M^{me} Khadiga Al-Haisami, Ministre yéménite des droits de l'homme; M. Juan Manuel Gómez Robledo, Vice-Ministre mexicain des affaires multilatérales et des droits de l'homme; M. Jaroslav Neverovič, Vice-Ministre, Ministère lituanien des droits de l'homme; M. Abdulla Shahid, Ministre d'État aux affaires étrangères des Maldives; M. Cho Jung-pyo, Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée; M^{me} Diana Štrofová, Secrétaire d'État au Ministère slovaque des affaires étrangères; M. Ricardo Lara Watson, Vice-Ministre de la gouvernance et de la justice du Honduras; M. Don McKinnon, Secrétaire général du Commonwealth.
- 7. À la 1^{re} séance, le 12 mars 2007, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par les représentants de la Chine et de Cuba, au sujet d'une déclaration de M. Carl Bildt, Ministre suédois des affaires étrangères, ainsi que par le représentant de l'Inde à propos d'une déclaration de M. Ekmelledin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.
- 8. À la 3^e séance, le 13 mars 2007, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par: le représentant du Maroc à propos d'une déclaration du Ministre algérien des relations avec le Parlement, M. Abdelaziz Ziari; les observateurs du Bélarus, à propos des déclarations du Ministre suédois des affaires étrangères, M. Carl Bildt et du Ministre français de la promotion de l'égalité des chances, M. Azouz Begag; la Colombie à propos d'une déclaration de la Ministre équatorienne des droits de l'homme, M^{me} María Fernanda Espinosa; la République populaire démocratique de Corée à propos d'une déclaration de M. Masayoshi Hamada, Vice-Ministre japonais des affaires étrangères; la République islamique d'Iran à propos de déclarations du Ministre suédois des affaires étrangères, M. Carl Bildt, et du Ministre français de la promotion de l'égalité des chances, M. Azouz Begag; le Soudan à propos d'une déclaration de M. Maxime Verhagen, Ministre néerlandais des affaires étrangères et de déclarations d'autres orateurs invités; l'observateur de la Turquie au sujet d'une déclaration de M. Vartan Oskanian, Ministre arménien des affaires étrangères.
- 9. À la 3^e séance également, le 13 mars 2007, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par les représentants de l'Algérie et du Japon, et par l'observateur de la

Suède. À la même séance, une deuxième déclaration a été faite dans l'exercice du droit de réponse par les représentants de l'Algérie, du Japon et du Maroc, et par l'observateur de la République populaire démocratique de Corée.

- 10. À la 5^e séance, le 14 mars 2007, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par: le représentant de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) à propos d'une déclaration de M. Abdulhati Al Obeidi, Secrétaire aux affaires européennes de la Jamahiriya arabe libyenne; les observateurs de la République populaire démocratique de Corée, au sujet d'une déclaration de M. Cho Jung-pyo, Vice-Ministre coréen des affaires étrangères et du commerce; le représentant du Soudan, à propos des déclarations faites par le Ministre des droits de l'homme à l'échelon international du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Ian McCartney; M. Conor Lenihan T. D., Ministre d'État chargé de la coopération au service du développement et des droits de l'homme de l'Irlande, et des déclarations d'autres orateurs invités; les États-Unis d'Amérique au sujet d'une déclaration de M. Felipe Pérez Roque, Ministre cubain des affaires étrangères; le Zimbabwe, au sujet d'une déclaration de M. Ian McCartney, Ministre des droits de l'homme à l'échelon international au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- 11. À la 5^e séance également, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par les représentants de l'Azerbaïdjan, de Cuba et de la France, ainsi que par les observateurs de l'Arménie, de Chypre et de la Turquie. À la même séance, une deuxième déclaration a été faite dans l'exercice du droit de réponse par le représentant de l'Azerbaïdjan, et par les observateurs de l'Arménie, de Chypre et de la Turquie.

D. Adoption de l'ordre du jour

12. À la même séance, le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire proposé par le Président (A/HRC/4/1). L'ordre du jour a été adopté sans vote. Pour le texte adopté, voir l'annexe I du présent rapport.

E. Organisation des travaux

13. À ses 5° et 6° séances, le 14 mars 2007, le Conseil a examiné l'organisation de ses travaux et décidé: que le temps de parole serait limité comme suit: cinq minutes pour les déclarations des États membres du Conseil et des pays concernés et trois minutes pour les déclarations des observateurs d'États non membres du Conseil et des autres observateurs, y compris ceux des organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations apparentées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et d'autres entités, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales; que la liste des orateurs serait établie selon l'ordre chronologique de leur inscription et que les orateurs interviendraient dans l'ordre suivant: pays concernés suivis, le cas échéant, par les États membres du Conseil, les observateurs d'États non membres du Conseil et autres observateurs; et que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à deux déclarations par délégation, la première de trois minutes et la seconde de deux minutes, faites à la fin de la séance, à la fin de la journée ou à la fin du débat sur le sujet.

- 14. À la 5^e séance, le même jour, le Président a proposé un projet de décision sur le calendrier de la cinquième session, contenu dans le document A/HRC/4/L.5, lequel a été adopté sans vote. Les représentants de la Chine et de Cuba ont expliqué leur vote après le vote. Le texte adopté figure à la section B du chapitre I (décision 4/101).
- 15. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de calendrier pour sa quatrième session, fondé sur le «Projet de schéma de programme de travail du Conseil des droits de l'homme pour la première année» figurant en annexe à sa décision 1/105 du 30 juin 2006, tel que modifié ultérieurement par sa décision 2/103 du 6 octobre 2006.
- 16. À la 32^e séance, le 30 mars 2007, le Président a proposé un projet de décision publié sous la cote A/HRC/4/L.18, adopté sans vote, par lequel le Conseil a pris note du renvoi des avant-projets énumérés dans ce document à ses cinquième et futures sessions, conformément à la décision prise par leurs principaux auteurs. Le texte adopté figure à la section B du chapitre I (décision 2/105).
- 17. À la même séance, le Président a rappelé la résolution 3/2 du Conseil en date du 8 décembre 2006 intitulée «Préparatifs de la Conférence d'examen de Durban», en particulier le paragraphe 2 dans lequel le Conseil a décidé, entre autres, «que le Comité préparatoire [tiendrait] une session d'organisation d'une semaine en mai 2007», et a informé le Conseil que les dates de la session d'organisation seraient modifiées ultérieurement pour qu'elle se tienne aussitôt que possible après la cinquième session du Conseil comme l'avaient demandé les principaux auteurs et comme en était convenu le Bureau du Conseil.

F. Séances et documentation

- 18. Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 1, le Conseil a tenu 32 séances pour lesquelles des services de conférence complets ont été assurés.
- 19. La 8^e séance, le 15 mars et la 25^e séance, le 27 mars 2007, étaient des séances additionnelles dont la tenue n'a pas eu d'incidence financière supplémentaire.
- 20. Les textes des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil sont reproduits au chapitre I du présent rapport.
- 21. L'annexe I contient l'ordre du jour de la quatrième session du Conseil tel qu'il a été adopté.
- 22. L'annexe II contient un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions du Conseil.
- 23. L'annexe III contient la liste des participants.
- 24. L'annexe IV contient la liste des documents publiés pour la quatrième session du Conseil.

III. APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»

A. État de la situation présenté par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

- 25. À la 6^e séance, le 14 mars 2007, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Louise Arbour, a fait une déclaration relative à son rapport (A/HRC/4/49 et Add.1 et 2).
- 26. À la même séance, et à la 7^e séance, le 15 mars 2007, à l'occasion du dialogue qui a suivi, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à la Haut-Commissaire:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie (également au nom du Groupe des États d'Afrique), Allemagne (au nom de l'Union européenne des pays candidats, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie, des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, ainsi que du Moldova et de l'Ukraine), Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Pérou, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Suisse;
- b) Observateurs des États suivants: Australie, Belgique, Costa Rica, Espagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Liban, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Soudan, Suède et Zimbabwe;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Association pour une éducation du point de vue mondial, Commission internationale de juristes, Conseil international des traités indiens (au nom également de l'Association du monde indigène), Fédération allemande des gays et lesbiennes (au nom également de la Fédération internationale des gays et lesbiennes d'Europe et de l'Association danoise des gays et lesbiennes), Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement (au nom également du Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme et de Pax Romana), Mouvement indien Tupaj Amaru (au nom également du Conseil mondial de la paix), Pax Romana, Sokka Gakkai International (au nom également de l'Organisation internationale pour le développement de la liberté de l'éducation et de Pax Romana) et Union internationale humaniste et laïque.
- 27. Également, à la 7^e séance, le 15 mars 2007, la Haut-Commissaire a répondu aux questions et formulé ses conclusions.
- 28. À la même séance, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par les représentants de Cuba, du Japon, des Philippines et de Sri Lanka, ainsi que par les observateurs de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique

de Corée. Une deuxième déclaration a été faite dans l'exercice du droit de réponse par le représentant du Japon et l'observateur de la République populaire démocratique de Corée.

B. Rapports, études et autres documents établis par le secrétariat, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Secrétaire général

- 29. À la 9^e séance, le 15 mars 2007, la Haut-Commissaire a présenté plusieurs rapports, études et autres documents préparés par le secrétariat, par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et par le Secrétaire général, conformément à la décision 2/102 du Conseil des droits de l'homme du 6 octobre 2006
- 30. À la même séance, M. Ibrahim Salama, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur le droit au développement a présenté le rapport du Groupe de travail (A/HRC/4/47), conformément à la résolution 1/4 du Conseil du 30 juin 2006.
- 31. Également à la même séance, M. Juan Martabit, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a présenté le rapport du Groupe de travail (A/HRC/4/2), conformément à la décision 3/103 du Conseil en date du 8 décembre 2006
- 32. Toujours à la même séance, les observateurs de l'Afghanistan, du Cambodge, de Chypre, de la Colombie, d'Israël, du Népal, de la République arabe syrienne et de la Palestine ont fait une déclaration au sujet des rapports, en tant que représentants des pays ou parties concernés.
- 33. À l'occasion du débat qui a suivi, à cette même 9^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants ou observateurs suivants:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie (au nom également du Groupe des États d'Afrique), Allemagne (au nom également de l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie –, des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie –, ainsi que du Moldova et de l'Ukraine et d'un pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et membre de l'espace économique européen Islande), Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Cuba (au nom également du Mouvement des pays non alignés), Inde, Indonésie, Malaisie, Maroc, Pologne et Roumanie;
 - b) Observateurs des États suivants: Belgique, Grèce, Portugal et Turquie;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Amnesty International, Association internationale des juristes démocrates, Centre Europe-tiers monde (au nom également de la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté), Commission colombienne de juristes (au nom également de le Commission internationale de juristes), Franciscans International, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et Union mondiale pour le judaïsme libéral.

34. Également à la 9^e séance, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par les observateurs de Chypre et de la Turquie. À la 10^e séance, le 16 mars 2007, des déclarations ont été faites dans l'exercice du droit de réponse par les observateurs du Cambodge et de la Colombie. À la 10^e séance, une deuxième déclaration dans l'exercice du droit de réponse a été faite par les observateurs de Chypre et de la Turquie.

C. Examen et mise en place des institutions (rapports intérimaires et poursuite des discussions)

Examen périodique universel; examen des mandats, mécanismes, fonctions et attributions; ordre du jour, programme de travail annuel, méthodes de travail et règlement intérieur

- 35. À la 7^e séance, le 15 mars 2007, M. Mohammed Loulichki (Maroc), en sa qualité de Facilitateur du Groupe de travail sur l'examen périodique universel, établi conformément à la décision 1/103 du Conseil en date du 30 juin 2006, a présenté un état des progrès accomplis lors de la deuxième session du Groupe de travail et présenté son document officieux (A/HRC/4/117).
- 36. À la même séance, M. Tomáš Husák (République tchèque), M. Mousa Burayzat (Jordanie) et M. Blaise Godet (Suisse), en leur qualité de facilitateurs respectifs des débats relatifs aux procédures spéciales, aux avis d'experts et au mécanisme de plainte du Groupe de travail chargé de la mise en œuvre du paragraphe 6 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, établi conformément à la décision 1/104 du Conseil en date du 30 juin 2006, ont présenté un état des progrès accomplis au cours de la deuxième session du Groupe de travail et présenté leurs documents officieux (A/HRC/4/118, A/HRC/4/119, A/HRC/4/120).
- 37. À la même séance, M. Carlos Ramiro Martínez Alvarado (Guatemala) et M. Enrique A. Manalo (Philippines), en leur qualité de facilitateurs respectifs des débats relatifs au programme de travail, au règlement intérieur du Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée chargé de formuler des recommandations concrètes sur son ordre du jour, son programme de travail annuel, ses méthodes de travail, ainsi que sur son règlement intérieur, conformément à la résolution 3/4 du Conseil du 8 décembre 2006, ont présenté un état des progrès accomplis par le Groupe de travail et présenté leurs non-documents (A/HRC/4/121 et A/HRC/4/122).
- 38. À la 30^e séance, le 29 mars 2007, le Président du Conseil a fait une déclaration. Lors des discussions de la 8^e séance, le 15 mars 2007, et de la 30^e séance, le 29 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait une déclaration:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Chine, Cuba (au nom également du Mouvement des pays non alignés), Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Sri Lanka (au nom du Groupe de États d'Asie) et Suisse;
- b) Observateurs des États suivants: Danemark, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Luxembourg, Nicaragua, Singapour, Slovénie, Suède, Thaïlande et Turquie;

c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Action Canada pour la population et le développement (au nom également de la Fédération des femmes et de la planification familiale et de l'Alliance internationale des femmes), Centre UNESCO Pays basque, Commission juridique pour l'autodéveloppement des peuples autochtones andins, Conseil indien d'Amérique du Sud, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement, Global 2000, Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (au nom également du Centre Europe-tiers monde, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté), Service international pour les droits de l'homme et Pax Romana (au nom également du Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme, de la Fédération luthérienne mondiale et de Minority Rights Group international).

D. Suivi des décisions du Conseil des droits de l'homme

1. Suivi de la décision 1/106, de la résolution S-1/1, de la résolution 2/4 et de la résolution 3/1

39. À la 10^e séance, le 16 mars 2007, le Conseil a décidé d'examiner le suivi de sa décision 1/106 du 30 juin 2006 intitulée «La situation des droits de l'homme en Palestine et dans d'autres territoires arabes occupés», de sa résolution S-1/1 du 6 juillet 2006 intitulée «Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé», de sa résolution 2/4 du 27 novembre 2006 intitulée «Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé» et de sa résolution 3/1 du 8 décembre 2006 intitulée «Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé: suivi de la résolution S-1/1 du Conseil des droits de l'homme», ainsi que le rapport annuel du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, M. John Dugard (voir plus bas, par. 97).

2. Suivi des résolutions S-2/1 et 3/3

- 40. À la 10^e séance, le 16 mars 2007, le Conseil a examiné le suivi de sa résolution S-2/1 du 11 août 2006 intitulée «La grave situation des droits de l'homme au Liban causée par les opérations militaires israéliennes» et de sa résolution 3/3 du 8 décembre 2006 intitulée «Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban». Le Conseil était saisi du rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/4/115), qui sera actualisé pour la cinquième session du Conseil.
- 41. L'observateur du Liban a fait une déclaration en tant que pays concerné par le rapport de la Haut-Commissaire.

3. Suivi de la résolution S-3/1

42. À la 10^e séance, le 16 mars 2007, le Conseil a décidé d'examiner le suivi de la résolution S-3/1 du 15 novembre 2006 intitulée «Violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, notamment l'incursion récente dans le nord de Gaza et l'attaque contre Beit Hanoun», ainsi que le suivi de sa décision 1/106 et de ses résolutions S-1/1, 2/4 et 3/1 (voir plus bas, par. 97 à 103).

4. Suivi de la décision S-4/101

- 43. À la 10^e séance, le 16 mars 2007, M^{me} Jody Williams, Chef de la Mission d'enquête de haut niveau sur la situation des droits de l'homme au Darfour, établie par la résolution S-4/101 du 13 décembre 2006 intitulée «Situation des droits de l'homme au Darfour» a présenté le rapport de la Mission de haut niveau (A/HRC/4/80). L'observateur du Soudan a fait une déclaration en tant que représentant de pays concerné.
- 44. À ses 10^e et 11^e séances, le 16 mars 2007, à l'occasion du dialogue qui a suivi, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions aux membres de la Mission de haut niveau:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie (au nom du Groupe des États arabes), Allemagne (au nom de l'Union européenne), Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Nigéria, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sri Lanka (au nom du Groupe des États d'Asie), Suisse, Tunisie, Uruguay et Zambie;
- b) Observateurs des États suivants: Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Chili, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Islande, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Qatar, République arabe syrienne et Suède;
 - c) Observateur de la Palestine;
 - d) Observateur d'organisation intergouvernementale: Ligue des États arabes;
- e) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Amnesty International, Cairo Institute of Human Rights Studies, Conseil consultatif des organisations juives, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Femmes Africa Solidarité, Human Rights Watch, Interfaith International, Nord Sud XXI, Organisation mondiale contre la torture et United Nations Watch.
- 45. Également à la 11^e séance, les membres de la Mission de haut niveau ont répondu aux questions et formulé leurs conclusions.

5. Suivi des autres décisions du Conseil des droits de l'homme

- 46. À cette même séance, le Conseil a examiné le suivi de ses autres décisions.
- 47. À la même séance, les représentants ou observateurs suivants ont fait une déclaration:
 - a) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie, Guatemala, Mexique, Pérou;
 - b) Observateur de l'État suivant: Norvège;

- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Comité consultatif mondial des Amis (également au nom de: Amnesty International, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, International Work Group for Indigenous Affairs, Netherlands Centre for Indigenous Peoples and Rights and Democracy et Service international pour les droits de l'homme), Commission juridique pour l'autodéveloppement des peuples autochtones andins, Conseil international des traités indiens (également au nom de: Association mondiale indigène, Organisation internationale de développement des ressources indigènes et Union of British Colombia Indian Chiefs) et Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples.
- 48. À la même séance, le représentant du Canada a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

E. Nouveaux rapports des procédures spéciales

1. Rapports thématiques

Questions relatives aux minorités/Migrants/Populations autochtones

- 49. À la 14^e séance, le 20 mars 2007, M^{me} Gay McDougall, experte indépendante sur les questions relatives aux minorités, a présenté son rapport (A/HRC/4/9 et Add.1 à 3). L'observateur de la Hongrie a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 50. À la même séance, M. Jorge A. Bustamante, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, a présenté son rapport (A/HRC/4/24 et Add.1 à 3). Les représentants de l'Indonésie et de la République de Corée ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 51. À la même séance, M. Rodolpho Stavenhagen, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, a présenté son rapport (A/HRC/4/32 et Add.1 à 4). Le représentant de l'Équateur et l'observateur du Kenya ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 52. Au cours du dialogue qui a suivi, à la même séance, les représentants et observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M^{me} McDougall, M. Bustamante et M. Stavenhagen:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Équateur, Fédération de Russie, France, Guatemala, Maroc, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Suisse et Tunisie;
- b) Observateurs des États suivants: Australie, Autriche, Congo, Danemark, Espagne, Nicaragua, Norvège et Saint-Kitts-et-Nevis;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Asian Migrant Center (également au nom du Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement et de Migrants Rights International), Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, Centre on Housing Rights and Evictions, Commission colombienne de juristes, Commission juridique pour l'autodéveloppement des peuples autochtones andins,

Conseil consultatif d'organisations juives, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Human Rights Advocates et Minority Rights Group International (également au nom du Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme).

- 53. À la 15^e séance, le 20 mars 2007, M^{me} McDougall, M. Bustamante et M. Stavenhagen ont répondu aux questions posées et ont formulé leurs conclusions.
- 54. À la même séance également, les représentants de la Malaisie et des Philippines ainsi que les observateurs du Cambodge et de Singapour ont fait des déclarations dans l'exercice du droit de réponse.

Personnes déplacées dans leur propre pays/Violence contre les femmes/Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants

- 55. À la 15^e séance, le 20 mars 2007, M. Walter Kälin, Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, a présenté son rapport (A/HRC/4/38, Corr.1 et Add.1 à 5). L'observateur de la Côte d'Ivoire a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 56. À la même séance, M^{me} Yakin Ertürk, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, a présenté son rapport (A/HRC/4/34 et Add.1 à 4). Le représentant des Pays-Bas et les observateurs de la Suède et de la Turquie ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 57. À la même séance, M. Juan Miguel Petit, Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, a présenté son rapport (A/HRC/4/31, Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1). Le représentant de l'Ukraine a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 58. Au cours du dialogue qui a suivi, à la 15^e séance, et à la 16^e séance, le 21 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Kälin, M^{me} Ertürk et M. Petit:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Équateur, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Suisse, Tunisie et Uruguay;
- b) Observateurs des États suivants: Albanie, Australie, Autriche, Belgique, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Iran (République islamique d'), Liechtenstein, Luxembourg, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande (également au nom de la Norvège), Ouzbékistan, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Soudan et Suède;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (également au nom de l'Organisation mondiale contre la torture), Commission colombienne de juristes, Commission internationale de juristes, Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement, Human Rights Advocates, Human Rights Watch, International Educational Development, Interfaith International, Ligue internationale des

femmes pour la paix et la liberté, Tchad Agir pour l'Environnement et Union de l'action féminine.

- 59. À la 16^e séance, le 21 mars 2007, M. Kälin, M^{me} Ertürk et M. Petit ont répondu aux questions posées et ont formulé leurs conclusions.
- 60. À la 17^e séance, le même jour, les représentants de l'Algérie, de Sri Lanka et de l'Ukraine ont fait des déclarations dans l'exercice du droit de réponse. À la 18^e séance, le 22 mars 2007, le représentant du Maroc a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse. À la 18^e séance également, les représentants de l'Algérie et du Maroc ont fait une seconde déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes/Effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme/Droit à l'éducation

- 61. À la 16^e séance, le 21 mars 2007, M. J.-L. Gómez del Prado, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a présenté le rapport du Groupe de travail (A/HRC/4/42 et Add.1 et 2). À la même séance, le représentant de l'Équateur et l'observateur du Honduras ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 62. À la même séance, M. Bernards Andrew Nyamwaya Mudho, expert indépendant sur les effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, a présenté son rapport (A/HRC/4/10).
- 63. À la même séance, M. Vernor Muñoz Villalobos, Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, a présenté son rapport (A/HRC/4/29 et Add.1 à 3). Toujours à cette séance, le représentant du Maroc a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent. À la 17^e séance, le 21 mars 2007, le représentant de l'Allemagne a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 64. Au cours du dialogue qui a suivi, aux 16^e et 17^e séances, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Gómez del Prado, M. Mudho et M. Muñoz Villalobos:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pakistan, Pérou, Tunisie et Uruguay;
- b) Observateurs des États suivants: Costa Rica, Espagne, Guinée équatoriale, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Portugal et Turquie;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Association internationale des juristes démocrates, Centre Europe-Tiers Monde, Global Rights, Fédération syndicale mondiale, Forum international des organisations non gouvernementales pour le développement indonésien

(également au nom du Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement et de Pax Romana), Human Rights Advocates, International Human Rights Association of American Minorities, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et Organisation mondiale du mouvement scout (également au nom de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens).

65. Toujours à la 17^e séance, M. Gómez del Prado, M. Mudho et M. Muñoz Villalobos ont répondu aux questions posées et formulé leurs conclusions.

Disparitions forcées ou involontaires

- 66. Toujours à la 17^e séance, le 21 mars 2007, M. Santiago Corcuera, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, a présenté le rapport du Groupe de travail (A/HRC/4/41 et Add.1 à 3). Le représentant du Guatemala ainsi que les observateurs d'El Salvador et du Honduras ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 67. Au cours du dialogue qui a suivi, à la même séance, et à la 18^e séance, le 22 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Corcuera:
- *a*) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Algérie, Argentine, Canada, Cuba, Fédération de Russie, France, Japon, Maroc, Mexique, Pérou, Philippines, République de Corée, Suisse et Uruguay;
- b) Observateurs des États suivants: Chili, Costa Rica, Népal, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande et Yémen;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Amnesty International, Commission internationale de juristes (également au nom de la Commission colombienne de juristes et de Human Rights Watch), Interfaith International, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (également au nom de: Asian Indigenous and Tribal Peoples Network, Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme, Femmes Africa Solidarité, Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement, France Libertés: Fondation Danielle Mitterand, Interfaith International, International Educational Development, International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic, Religious, Linguistic and other Minorities, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Mouvement international de la réconciliation, Non-Violence International, Pax Romana, Société pour les peuples menacés et Parti radical transnational).
- 68. À la 17^e séance, M. Corcuera a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.
- 69. À la même séance, l'observateur de la République populaire démocratique de Corée a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse. À la 18^e séance, le 22 mars 2007, le représentant du Japon a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse. À la 18^e séance, le 22 mars 2007, le représentant du Japon et l'observateur de la République populaire démocratique de Corée ont fait une seconde déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

Débat connexe

- 70. Au cours du débat connexe, à la 18^e séance, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations:
- *a*) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Finlande (également au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède), Mexique, Norvège * (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède), Pays-Bas et Pérou;
- b) Observateurs des États suivants: Arménie, Australie, Chili, Colombie, Espagne et République-unie de Tanzanie;
 - c) Observateur du Saint-Siège;
 - d) Observateur de l'Ordre de Malte;
- Observateurs d'organisations non gouvernementales: Amnesty International, Asian Legal Resource Centre (également au nom de: Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement, Forum international des organisations non gouvernementales pour le développement indonésien et Pax Romana), Cairo Institute of Human Rights Studies (également au nom de: Al-Hag, Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, Centre for Women's Global Leadership, Comité d'action internationale pour la promotion de la femme, Conectas Direitos Humanos, Conseil canadien des églises, Conseil indien d'Amérique du Sud, Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement, Human Rights Watch, Law in the Service of Man, Minority Rights Group International, Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme), Centre for Women's Global Leadership, Commission colombienne de juristes, Communauté internationale bahaïe, Dominicains pour justice et paix (également au nom de: Congregations of St Joseph, Dominican Leadership Conference, Franciscain international, Mouvement international catholique pour la paix, Pax Christi International et Sisters of Mercy of the Americas), Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants, Fondation bouddhiste internationale, Fondation mondiale pour la population (également au nom de l'Association pour l'éducation d'un point de vue mondial, de l'Association of World Citizens et d'International Humanist and Ethical Union). Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, Franciscain International, Human Rights Watch, International Human Rights Association of American Minorities, Mouvement indien Tupaj Amaru (également au nom du Conseil mondial pour la paix), Netherlands Centre for Indigenous Peoples et Union de l'action féminine.
- 71. À la même séance, le représentant des Philippines ainsi que les observateurs de la République islamique d'Iran, de la Thaïlande et de la Turquie ont fait des déclarations dans l'exercice du droit de réponse.

* État observateur auprès du Conseil s'exprimant au nom d'un État membre et d'États observateurs.

Promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste/Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

- 72. À la 23^e séance, le 26 mars 2007, M. Martin Scheinin, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, a présenté son rapport (A/HRC/4/26 et Add.1 à 3). À la même séance, l'observateur de la Turquie a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 73. À la même séance, M. Manfred Nowak, Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, a présenté son rapport (A/HRC/4/33 et Add.1 à 3). Le représentant de la Jordanie a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 74. Au cours du dialogue qui a suivi, à la 24^e séance, le 27 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Scheinin et M. Nowak:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Bangladesh, Brésil, Cameroun, Canada, Cuba, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Indonésie, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence Islamique), Pays-Bas, République de Corée, Sénégal et Suisse;
- *b*) Observateurs des États suivants: Australie, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan et Paraguay;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Asian Legal Resource Centre, Association pour la prévention de la torture (également au nom de la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture, du Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture et de l'Organisation mondiale contre la torture), Commission internationale de juristes, Conseil consultatif d'organisations juives, Défense des enfants International (également au nom de l'Organisation mondiale contre la torture), Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants, Foundation of Japanese Honorary Debts, Human Rights Advocates (également au nom de la National Association of Criminal Defense Lawyers), International Educational Development, Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies (également au nom d'International Educational Development) et Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (également au nom de l'Union des avocats arabes et de l'Union des juristes arabes).
- 75. À la même séance, M. Scheinin et M. Nowak ont répondu aux questions posées et ont formulé leurs conclusions.

Liberté de religion ou de conviction/Promotion et protection du droit à la liberté d'opinion/Détention arbitraire

- 76. À la 25^e séance, le 27 mars 2007, M^{me} Asma Jahangir, Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction, a présenté son rapport (A/HRC/4/21 et Add.1 à 3). Le représentant de l'Azerbaïdjan et l'observateur des Maldives ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 77. À la même séance, M. Ambeyi Ligabo, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, a présenté son rapport (A/HRC/4/27 et Add.1).
- 78. À la même séance, M^{me} Leila Zerrougi, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail sur la détention arbitraire, a présenté le rapport du Groupe de travail (A/HRC/4/40 et Add.1 à 5). Le représentant de l'Équateur, ainsi que les observateurs du Honduras, du Nicaragua et de la Turquie, ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 79. Au cours du dialogue qui a suivi, aux 25^e et 26^e séances, le 27 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M^{me} Jahangir, M. Ligabo et M^{me} Zerrougui:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Australie* (également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande), Bangladesh, Canada, Cuba, Djibouti, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Indonésie, Maroc, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Pays-Bas, République de Corée, République tchèque et Suisse;
- b) Observateurs des États suivants: Albanie, Angola, Arménie, Australie, Bélarus, Cambodge, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Italie, Norvège, Ouzbékistan et Soudan;
 - c) Observateur de l'Ordre de Malte;
- d) Observateurs d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- e) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Becket Fund for Religious Liberty, Défense des enfants International (également au nom de l'Alliance internationale des femmes et de l'Organisation mondiale contre la torture), Fédération des femmes cubaines, Fédération des femmes et de la planification familiale (également au nom d'Action Canada pour la population et le développement), Fondation bouddhiste internationale, Fraternité Notre Dame, Interfaith International, Internationale démocrate centriste, International Human Rights Association of American Minorities et Reporters sans frontières International.

* État observateur auprès du Conseil s'exprimant au nom d'un État membre et d'États observateurs.

- 80. À la 26^e séance, M^{me} Jahangir, M. Ligabo et M^{me} Zerrougui ont répondu aux questions posées et ont formulé leurs conclusions.
- 81. À la 26^e séance également, le représentant de l'Azerbaïdjan et les observateurs du Bélarus et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations dans l'exercice du droit de réponse. À la 27^e séance, le 28 mars 2007, le représentant de Cuba et l'observateur de l'Arménie ont fait des déclarations dans l'exercice du droit de réponse. À la même séance, le représentant de l'Azerbaïdjan a fait une seconde déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires/Personnes d'ascendance africaine/Racisme, discrimination raciale, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

- 82. À la 26^e séance, le 27 mars 2007, M. Philip Alston, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, a présenté son rapport (A/HRC/4/20 et Add.1 à 3). Les représentants du Guatemala et des Philippines ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 83. À la même séance, M. Peter Lesa Kasanda, Président-Rapporteur du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, a présenté le rapport sur la sixième session du Groupe de travail (A/HRC/4/39).
- 84. À la même séance, M. Doudou Diène, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, a présenté son rapport (A/HRC/4/19 et Add.1 à 4). Le représentant de la Suisse et l'observateur de l'Italie ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, au sujet des rapports de mission pertinents.
- 85. Au cours du dialogue qui a suivi, à la 27^e séance, le 28 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Alston, M. Kasanda et M. Diène:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Afrique du Sud, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Cuba, Djibouti, Fédération de Russie, France, Indonésie, Japon, Maroc, Mexique, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sri Lanka, Suisse, Uruguay et Zambie;
- b) Observateurs des États suivants: Arménie, Australie, Belgique, Chili, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Norvège, Nouvelle-Zélande (également au nom de la Norvège), Ouzbékistan, République populaire démocratique de Corée, Singapour et Suède;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Amnesty International, Asian Legal Resource Centre (également au nom du Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement et du Forum international des organisations non gouvernementales pour le développement indonésien), Association internationale contre la torture (également au nom du Secrétariat international du Mouvement 12 décembre), B'nai B'rith International (également au nom du Comité de coordination d'organisations juives), Centre on Housing Rights and Evictions (également au nom du BADIL Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights),

Conseil consultatif d'organisations juives, Conseil œcuménique des Églises (également au nom de: Conseil international de traités indiens, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action et Netherlands Centre for Indigenous Peoples), International Educational Development (également au nom de l'Indian Council of South America), Internationale des services publics, Jubilee Campaign et Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples.

- 86. À la 27^e séance également, M. Alston, M. Diène et M. Kasanda ont répondu aux questions posées et ont formulé leurs conclusions.
- 87. À la même séance, les représentants du Japon, du Nigéria et des Philippines ainsi que l'observateur de la République populaire démocratique de Corée ont fait des déclarations dans l'exercice du droit de réponse. À la même séance également, le représentant du Japon et l'observateur de la République populaire démocratique de Corée ont fait une seconde déclaration dans l'exercice du droit de réponse. À la 30^e séance, le 29 mars 2007, l'observateur de Singapour a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

Droits de l'homme et sociétés transnationales et autres entreprises/Droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible/Situation des défenseurs des droits de l'homme

- 88. À la 28^e séance, le 28 mars 2007, M. John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, a présenté ses rapports (A/HRC/4/35 et Corr.1 et Add.1 à 4; et A/HRC/4/74).
- 89. À la même séance, M. Paul Hunt, Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, a présenté son rapport (A/HRC/4/28 et Add.1 à 3). L'observateur de la Suède a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 90. À la même séance, M^{me} Hina Jilani, Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme, a présenté son rapport (A/HRC/4/37 et Add.1 et 2). Le représentant du Brésil a fait une déclaration, en tant que pays concerné, au sujet du rapport de mission pertinent.
- 91. Au cours du dialogue qui a suivi, à la 28^e séance, le 28 mars 2007, et à la 29^e séance, le 29 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Ruggie, M. Hunt et M^{me} Jilani:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Canada, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, France, Guatemala, Indonésie, Mali, Mexique, Pakistan, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Tunisie;
- b) Observateurs des États suivants: Australie, Autriche, Belgique, Cambodge, Colombie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Portugal et République arabe syrienne;

- c) Observateurs d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Fonds des Nations Unies pour la population;
 - d) Observateur de l'Ordre de Malte;
- e) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Alliance internationale des femmes, Amnesty International, Conseil indien d'Amérique du Sud, Front Line, Internationale démocrate centriste, International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders, Commission internationale de juristes (également au nom de: Amnesty International, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme et Human Rights Watch), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (également au nom de: Centre Europe Tiers monde, Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et de la Fédération syndicale mondiale), Organisation mondiale contre la torture (également au nom de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) et Service international pour les droits de l'homme.
- 92. À la 28^e séance, le 28 mars 2007, M. Hunt et M^{me} Jilani ont répondu aux questions posées et ont formulé leurs conclusions.
- 93. À la 29^e séance, le 29 mars 2007, M. Ruggie a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.
- 94. À la 30^e séance, le 29 mars 2007, le représentant de la Chine et l'observateur de l'Ouzbékistan ont fait des déclarations dans l'exercice du droit de réponse.

Débat connexe

- 95. Au cours du débat connexe, aux 29^e et 30^e séances, le 29 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations:
- Représentants d'États membres du Conseil: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne, des pays candidats – Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie –, des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie –, ainsi que du Moldova et de l'Ukraine, des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen – Islande, Liechtenstein et Norvège –, de l'Arménie, de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, du Japon, de Monaco, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de la République de Corée et de la Suisse), Argentine (également au nom de l'Algérie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, du Brésil, du Cameroun, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Danemark, de Djibouti, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, du Gabon, de la Grèce, du Guatemala, du Honduras, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, du Mexique, du Nicaragua, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, du Portugal, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Slovaquie, de la Slovénie,

de Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Turquie, de l'Uruguay, du Venezuela et de la Zambie), Cuba, France, Ghana, Japon, Mexique, Norvège^{*} (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède), Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse;

- b) Observateurs des États suivants: Australie, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chili, Costa Rica, Danemark, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Luxembourg, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Slovaquie, Suède et Zimbabwe;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Association lesbienne et gay internationale Europe, Association of World Citizens, Center for Women's Global Leadership (également au nom du Réseau juridique canadien VIH/sida et de Development Alternatives with Women for a New Era), Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme, Communauté internationale bahaïe, Fédération syndicale mondiale, International Humanist and Ethical Union (également au nom de la World Population Foundation), Jubilee Campaign, Mouvement indien Tupaj Amaru (également au nom du Conseil mondial de la paix), Organisation pour la défense des victimes de violence et World View International Foundation.
- 96. À la 30^e séance, le 29 mars 2007, l'observateur du Zimbabwe a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

2. Rapports par pays

Territoires palestiniens occupés depuis 1967

Suivi de la résolution S-1/1

- 97. À la 19^e séance, le 22 mars 2007, M. John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a présenté son rapport (A/HRC/4/17). Il a également présenté son rapport (A/HRC/4/116) intitulé «La situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés», établi conformément à la résolution S-1/1 (voir également plus haut le paragraphe 39). Les observateurs d'Israël et de la Palestine ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, ou parties.
- 98. Au cours du dialogue qui a suivi, à la 19^e séance, le 22 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Dugard:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Afrique du Sud, Algérie (au nom du Groupe des États arabes), Allemagne (au nom de l'Union européenne), Bangladesh, Canada, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Sénégal, Tunisie et Zambie;

^{*} État observateur auprès du Conseil s'exprimant au nom d'un État membre et d'États observateurs.

- b) Observateurs des États suivants: Chili, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen;
 - c) Observateur d'une organisation intergouvernementale: Ligue des États arabes.
- 99. Aux mêmes séances, M. Dugard a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.

Suivi de la résolution S-3/1

- 100. À la 19^e séance, le 22 mars 2007, M^{me} Christine Chinkin, membre de la Mission d'établissement des faits de haut niveau à Beit Hanoun établie en vertu de la résolution S-3/1 du Conseil, a fait le point de la situation concernant l'exécution de son mandat par la mission (A/HRC/4/113) (voir également plus haut le paragraphe 42). Les observateurs d'Israël et de la Palestine ont fait des déclarations, en tant que pays concernés, ou parties.
- 101. Au cours du dialogue qui a suivi, à la même séance, et à la 20^e séance, le 23 mars 2007, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M^{me} Chinkin:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie (au nom du Groupe des États arabes), Allemagne (au nom de l'Union européenne), Bangladesh, Cuba, Indonésie, Mexique, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) et Pérou;
- b) Observateurs des États suivants: Chili, Iran (République islamique d') et République arabe syrienne;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Amnesty International et Organization for Defending Victims of Violence.
- 102. À la 19^e séance, le 22 mars 2007, M^{me} Chinkin a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.
- 103. À la 20^e séance, le 23 mars 2007, les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont fait des déclarations: Al-Haq, Law in the Service of Man (également au nom de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), B'nai B'rith International (également au nom du Comité de coordination d'organisations juives), BADIL Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights (également au nom d'Al-Haq, Law in the Service of Man, de la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, d'Interfaith International, d'International Educational Development, de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, du Mouvement indien Tupaj Amaru, de l'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de l'Union des juristes arabes), Conseil mondial de la paix, Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (également au nom de l'Union des avocats arabes, de l'Union des juristes arabes et de l'Organisation pour la défense des victimes de violence), Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, Union des juristes arabes et United Nations Watch.

République populaire démocratique de Corée

- 104. À la 20^e séance, le 23 mars 2007, M. Vitit Muntarbhorn, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, a présenté son rapport (A/HRC/4/15). L'observateur de la République populaire démocratique de Corée a fait une déclaration en tant que pays concerné.
- 105. Au cours du dialogue qui a suivi, à la même séance, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Muntarbhorn:
- *a*) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Canada, Chine, Cuba, Japon, Pays-Bas, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
- *b*) Observateurs des États suivants: Australie, États-Unis d'Amérique et Nouvelle-Zélande.
- 106. À la même séance, M. Muntarbhorn a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.

Burundi

- 107. À la 20^e séance, le 23 mars 2007, M. Akich Okola, Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi, a présenté son rapport (A/HRC/4/5). L'observateur du Burundi a fait une déclaration en tant que pays concerné.
- 108. Au cours du dialogue qui a suivi, à la même séance, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Okola:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne) et Canada;
- *b*) Observateurs des États suivants: Belgique, États-Unis d'Amérique, Kenya, Norvège, République démocratique du Congo, Rwanda et Soudan.
- 109. À la même séance, M. Okola a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.

Myanmar

- 110. À la même séance, M. Paulo Sergio Pinheiro, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, a présenté son rapport (A/HRC/4/14). L'observateur du Myanmar a fait une déclaration en tant qu'observateur d'un pays concerné.
- 111. Au cours du dialogue qui a suivi, à la même séance, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M. Pinheiro:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Canada, Chine, Finlande, Inde, Japon, Pays-Bas, République de Corée et République tchèque;

- b) Observateurs des États suivants: Australie, États-Unis d'Amérique, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suède.
- 112. À la même séance également, M. Pinheiro a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.

Libéria

- 113. À la 21^e séance, le 23 mars 2007, M^{me} Charlotte Abaka, experte indépendante chargée de la coopération technique et des services consultatifs au Libéria, a présenté son rapport (A/HRC/4/6).
- 114. Au cours du dialogue qui a suivi, à la même séance, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions à M^{me} Abaka:
- *a*) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Canada et Ghana;
 - b) Observateur de l'État suivant: États-Unis d'Amérique.
- 115. À la même séance, M^{me} Abaka a répondu aux questions posées et a formulé ses conclusions.
- 116. À la même séance, les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont fait des déclarations: Becket Fund for Religious Liberty, Femmes Africa Solidarité, Human Rights Watch (également au nom de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic, Religious, Linguistic and Other Minorities, Société antiesclavagiste internationale et Worldview International Foundation (également au nom de l'Asian Legal Resource Centre et du Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement).

Débat connexe

- 117. Au cours du débat connexe, toujours à la 21^e séance, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations:
- *a*) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Canada, France, Japon, Nigéria et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
 - b) Observateurs des États suivants: Australie et États-Unis d'Amérique;
 - c) Observateur du Saint-Siège;
- *d*) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Interfaith International, Association internationale des avocats et juristes juifs et Nord-Sud XXI.
- 118. À la même séance également, les observateurs de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée et du Soudan ont fait des déclarations dans

l'exercice du droit de réponse. À la 27^e séance, le 28 mars 2007, l'observateur de la Guinée équatoriale a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

F. Rapports présentés au titre de la procédure établie en application des résolutions 1503 (XLVIII) et 2000/3 du Conseil économique et social (procédure confidentielle)

- 119. Le Conseil a examiné les rapports présentés au titre de la procédure établie en application des résolutions 1503 (XLVIII) et 2000/3 du Conseil économique et social au cours de deux séances privées, soit sa 12^e séance, le 19 mars, et sa 22^e séance, le 26 mars 2007, conformément au paragraphe 7 de la résolution 2000/3 du Conseil économique et social du 16 juin 2000. Le Conseil était saisi de la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran et en Ouzbékistan.
- 120. À la 23^e séance, le 26 mars 2007, le Président a annoncé publiquement que le Conseil avait décidé de mettre fin à l'examen de la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran et en Ouzbékistan.
- 121. Le Président a rappelé aux membres du Conseil que conformément au paragraphe 9 de la résolution 2000/3 du Conseil économique et social, ils ne devaient pas évoquer au cours du débat public les décisions confidentielles prises en vertu de cette résolution ou tout document confidentiel s'y rapportant.

G. Autres questions touchant à la promotion et à la protection des droits de l'homme, y compris les initiatives, décisions et résolutions

- 122. À la 30^e séance, le 29 mars 2007, les représentants et observateurs suivants ont fait des déclarations:
- *a*) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Finlande, France, Mexique, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) et Pays-Bas;
- *b*) Observateurs des États suivants: États-Unis d'Amérique, Italie, Luxembourg, Singapour, Slovénie et Suède;
- c) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Action contre la faim, Amnesty International, Center on Housing Rights and Evictions, Earth Justice (également au nom de Human Rights Advocates), Human Rights Watch, Interfaith International, International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic, Religious, Linguistic and Other Minorities, International Federation of Free Journalists, International Fellowship of Reconciliation (également au nom de l'Asian Indigenous and Tribal Peoples Network, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et de la Society for Threatened Peoples), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Union de l'action féminine et United Nations Watch.

H. Manifestations spéciales

1. Violence contre les enfants

- 123. À la 13^e séance, le 19 mars 2007, le Conseil a consacré une manifestation spéciale à la violence contre les enfants, avec la participation des intervenants principaux suivants: M^{me} Kyung-wha Kang, Haut-Commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme; M. Paulo Sergio Pinheiro, Expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants; M^{me} Karin Landgren, Chef de la Section de protection de l'enfant au Fonds des Nations Unies pour l'enfance; M. Robert Butchart, Coordonnateur pour la prévention de la violence de l'Organisation mondiale de la santé; M^{me} Yoshi Noguchi, juriste hors classe au Programme international pour l'abolition du travail des enfants à l'Organisation internationale du Travail; M^{me} Roberta Cecchetti, représentante du Groupe consultatif d'ONG pour l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants.
- 124. La manifestation spéciale s'est ouverte avec la présentation par l'organisation non gouvernementale Save The Children d'un film vidéo, dont la projection a été suivie par une déclaration de M^{me} Kyung-wha Kang, un message vidéo préenregistré de M^{me} Moushira Khattab, Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant et Secrétaire générale du Conseil national pour l'enfance et la maternité de l'Égypte, puis par un exposé de M. Paulo Sergio Pinheiro, Expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants (A/61/299).
- 125. Durant la manifestation spéciale, le représentant de l'Uruguay a fait une déclaration en tant que coorganisateur de ladite manifestation. À la même séance, dans le cadre d'un dialogue, les représentants ou observateurs suivants ont fait des déclarations et posé des questions aux intervenants principaux mentionnés plus haut, qui ont formulé des observations et réagi aux déclarations faites:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Allemagne (au nom de l'Union européenne, des pays candidats Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie et des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie —, ainsi que du Moldova et de l'Ukraine), Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Équateur, Inde, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège* (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède), Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Tunisie;
- b) Observateurs des États suivants: Australie, Égypte, Nouvelle-Zélande, Slovénie et Ouzbékistan;
- c) Observateurs d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées: Organisation internationale du Travail, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la santé;

^{*} État observateur auprès du Conseil s'exprimant au nom d'un État membre et d'États observateurs.

- d) Observateurs d'organisations non gouvernementales: Association for World Education, Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants, Human Rights Advocates (également au nom de la National Association of Criminal Defense Lawyers), International Save the Children Alliance (également au nom de: Alliance internationale des femmes, Bureau international catholique de l'enfance, Defence for Children International, ECPAT International, Fédération internationale des travailleurs sociaux, Franciscain International, Plan International et SOS-Kinderdorf International), Organisation mondiale contre la torture (également au nom de: Alliance internationale des femmes, Defence for Children International, Fédération internationale des travailleurs sociaux, Fédération internationale Terre des Hommes, Mouvement mondial des mères, Plan International, International Save the Children Alliance, SOS-Kinderdorf International et World Vision International), Union de l'action féminine et World Population Foundation.
- 126. À la fin de la manifestation spéciale, M^{me} Landgren, M. Butchart, M^{me} Noguchi, M^{me} Cecchetti, M. Bacre Waly Ndiaye, Directeur de la Division des procédures relatives aux droits de l'homme au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Pinheiro et le Président du Conseil des droits de l'homme ont formulé des conclusions.

2. Convention relative aux droits des personnes handicapées

- 127. À la 23^e séance, le 26 mars 2007, le Conseil a consacré une manifestation spéciale à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, à laquelle ont participé les intervenants principaux suivants: M^{me} Louise Arbour, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; M. Don MacKay, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande et Président du Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés; M^{me} Sheikh Hissa Khalika bin Ahmed Al-Thani, Rapporteuse spéciale sur la situation des personnes handicapées de la Commission du développement social; M. Monthian Buntan, Président de l'Association thaïlandaise des aveugles; M. Lex Grandia, représentant de l'International Disability Caucus.
- 128. La manifestation spéciale s'est ouverte avec une déclaration de M^{me} Louise Arbour, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, suivie de déclarations des autres intervenants principaux.
- 129. Durant la manifestation spéciale, à la même séance, M^{me} Amparo Valcarce Garcia, Secrétaire d'État aux services sociaux, à la famille et aux handicapés de l'Espagne, a également fait une déclaration. À cette même séance, les délégations suivantes ont fait des déclarations et posé des questions aux intervenants principaux susmentionnés, qui ont, dans le cadre d'un dialogue, formulé des observations et réagi aux déclarations faites par les représentants et observateurs suivants:
- a) Représentants d'États membres du Conseil: Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Finlande (également au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède), Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), République de Corée, République tchèque, Tunisie et Uruguay;

- *b*) Observateurs des États suivants: Autriche, Costa Rica, Croatie, États-Unis d'Amérique, Honduras, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Thaïlande;
- c) Observateurs d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées: Fonds des Nations Unies pour la population et Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- *d*) Observateur de l'organisation non gouvernementale: International Save the Children Alliance;
- *e)* Observateurs d'institutions nationales des droits de l'homme: Commission nationale consultative des droits de l'homme (France) (également au nom du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme).
- 130. À la fin de la manifestation spéciale les intervenants principaux et le Président du Conseil ont formulé des conclusions.

I. Examen des projets de proposition et suite donnée à ces projets

Justice de transition

- 131. À la 21^e séance, le 23 mars 2007, le représentant de la Suisse a présenté le projet de décision A/HRC/2/L.36 (renvoyé à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil du 29 novembre 2006), qui avait pour auteur la Suisse. Ultérieurement, l'Afrique du Sud, le Canada, le Congo, le Nicaragua, le Pérou, la Pologne, la Roumanie, la Serbie et Timor-Leste se sont joints à l'auteur.
- 132. À la même séance, le représentant de la Suisse a révisé oralement le projet de décision.
- 133. Le projet de décision a été adopté sans vote. Le texte adopté figure au chapitre I, section B, (décision 4/102).

Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels

- 134. À la 21^e séance, le 23 mars 2007, l'observateur du Portugal a présenté le projet de résolution A/HRC/4/L.9, qui avait pour auteurs les pays suivants: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cap-Vert, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Lituanie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Zambie. Ultérieurement, l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée, l'Irlande, la Lettonie, le Panama et la République-Unie de Tanzanie se sont joints aux auteurs.
- 135. Le représentant du Sénégal a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

136. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/1).

Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé: suivi des résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil des droits de l'homme

- 137. À la 26^e séance, le 27 mars 2007, le représentant du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique et du Groupe des États arabes) a présenté le projet de résolution A/HRC/4/L.2, qui avait pour auteurs l'Algérie (au nom du Groupe des États arabes) et le Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique). Ultérieurement, Cuba s'est joint aux auteurs.
- 138. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention du Conseil a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.
- 139. Des déclarations au sujet du projet de résolution ont été faites par le représentant de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne), ainsi que par les observateurs d'Israël et de la Palestine, en tant que pays ou parties concernés.
- 140. Les représentants du Canada et des Pays-Bas ont fait une déclaration après l'adoption du projet pour expliquer leur position.
- 141. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/2).

Groupe de travail intergouvernemental chargé du réexamen des mandats

- 142. Également à la 26^e séance, le représentant de l'Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique) a présenté le projet de résolution A/HRC/4/L.6, qui avait pour auteur l'Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique). Ultérieurement, la Colombie, Cuba et la République islamique d'Iran se sont joints aux auteurs.
- 143. Le représentant de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.
- 144. Le représentant du Canada a fait une déclaration avant l'adoption du texte pour expliquer sa position.
- 145. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/3).

Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales

146. À la 31^e séance, le 30 mars 2007, le représentant de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés) a introduit le projet de décision A/HRC/2/L.14 (renvoyé à la quatrième session du

^{*} Voir annexe II.

Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil du 29 novembre 2006) qui avait pour auteur Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés).

- 147. À la même séance, le représentant de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés) a révisé oralement le premier paragraphe et l'alinéa *b* du projet de résolution.
- 148. À la demande du représentant de l'Allemagne (au nom des membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil) et du représentant de Cuba, il a été procédé à un vote enregistré sur le projet de décision, qui a été adopté, tel qu'il avait été révisé oralement, par 32 voix contre 12, avec une abstention. Les voix se sont réparties comme suit:

Ont voté pour: Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan,

Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chine, Cuba, Djibouti, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde,

Indonésie, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pakistan,

Pérou, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Uruguay, Zambie.

Ont voté contre: Allemagne, Canada, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Pologne,

République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord, Suisse, Ukraine.

Se sont abstenus: République de Corée.

- 149. Le texte adopté figure à la section B du chapitre I (décision 4/103).
- 150. Les représentants du Nigéria et de la Tunisie ont déclaré que s'ils avaient été présents dans la salle, ils auraient voté en faveur du projet de décision A/HRC/2/L.14 tel qu'il avait été révisé oralement.

Le droit au développement

- 151. Également à la 31^e séance, le représentant de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés) a présenté une version révisée du projet de résolution A/HRC/2/L.15 (renvoyé à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil du 29 novembre 2006), telle que figurant dans le document A/HRC/4/L.14, qui avait pour auteur Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés). Ultérieurement, l'Azerbaïdjan s'est joint aux auteurs.
- 152. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention du Conseil a été appelée sur un état des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution.
- 153. À la même séance, le représentant de Cuba a révisé et corrigé oralement le projet de résolution A/HRC/4/L.14.
- 154. Le projet de résolution, tel que révisé et corrigé oralement, a été adopté sans vote.

_

^{*} Voir annexe II.

- 155. Après l'adoption du texte, les représentants de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) et du Canada ont fait des déclarations pour expliquer leur position.
- 156. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/4).

Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme

- 157. À la même séance, le représentant de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés) a présenté le projet de décision A/HRC/2/L.18 (renvoyé à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil du 29 novembre 2006), qui avait pour auteur Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés). Ultérieurement, le Bélarus s'est joint aux auteurs.
- 158. À la même séance, le représentant de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés) a révisé oralement le premier paragraphe et l'alinéa *b* du projet de décision.
- 159. Le projet de décision, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote.
- 160. Le texte adopté figure à la section B du chapitre I (décision 4/104).

La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme

- 161. Également à la 31^e séance, le représentant de l'Afrique du Sud et le représentant de la Chine (au nom du Groupe des États animés du même esprit) ont présenté une version révisée du projet de résolution A/HRC/2/L.23 (renvoyé à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil du 29 novembre 2006), telle que figurant dans le document A/HRC/4/L.16, qui avait pour auteurs l'Afrique du Sud et la Chine (au nom du Groupe des États animés du même esprit). Ultérieurement, le Brésil, le Congo et le Nicaragua se sont joints aux auteurs.
- 162. Le représentant de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil) a fait une déclaration pour expliquer son vote avant le vote.
- 163. À la demande des représentants de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil) et de Cuba, il a été procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution, qui a été adopté par 34 voix contre 13. Les voix se sont réparties comme suit:

Ont voté pour: Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan,

Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chine, Cuba, Djibouti, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Uruguay,

Zambie.

Ont voté contre: Allemagne, Canada, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Pologne,

République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Ukraine.

164. Le représentant du Japon a fait une déclaration pour expliquer son vote après le vote.

165. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/5).

Renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

- 166. À la même séance, les représentants de l'Afrique du Sud et de la Chine (au nom du Groupe des États animés du même esprit) ont présenté la version révisée du projet de résolution A/HRC/2/L.24 (renvoyé à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil du 29 novembre 2006), telle que figurant dans le document A/HRC/4/L.15, qui avait pour auteurs l'Afrique du Sud et la Chine (au nom du Groupe des États animés du même esprit). Ultérieurement, le Congo et le Nicaragua se sont joints aux auteurs.
- 167. À la même séance, le représentant de la Chine (au nom du Groupe des États animés du même esprit) a révisé oralement le projet de résolution en insérant un nouvel alinéa après le onzième alinéa du préambule.
- 168. Les représentants de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil), du Canada et du Maroc ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote.
- 169. À la demande des représentants de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil) et de Cuba, il a été procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, qui a été adopté par 35 voix contre zéro, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

Ont voté pour: Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan,

Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chine, Cuba, Djibouti, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie,

Uruguay, Zambie.

Ont voté contre: Néant.

Se sont abstenus: Allemagne, Canada, Finlande, France, Guatemala, Pays-Bas, Pologne,

République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord, Suisse, Ukraine.

- 170. Les représentants du Japon et du Maroc ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après le vote.
- 171. Le texte du projet adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/6).

Rectification du statut du Comité des droits économiques, sociaux et culturels

172. Également à la 31^e séance, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté la version révisée du projet de résolution A/HRC/2/L.26/Rev.1 (renvoyé à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil du 20 novembre 2006), telle que figurant dans le document A/HRC/4/L.17, qui avait pour auteurs les pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bélarus, Belgique, Chine, Cuba, Djibouti, Fédération de Russie, Finlande, Indonésie,

Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Portugal, et Zimbabwe. Ultérieurement, la France, la République islamique d'Iran, le Sénégal, la Slovénie, la Tunisie et le Venezuela (République bolivarienne du) se sont joints aux auteurs.

- 173. Le projet de résolution a été adopté sans vote.
- 174. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/7).

Suite donnée à la décision S-4/101 du 13 décembre 2006 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire et intitulée «Situation des droits de l'homme au Darfour»

- 175. À la même séance, les représentants de l'Allemagne et de l'Algérie ont présenté le projet de résolution A/HRC/4/L.7/Rev.2, qui avait pour auteurs l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) et l'Algérie (au nom du Groupe des États africains). Ultérieurement, l'Albanie, Andorre, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, le Costa Rica, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, la République centrafricaine, la République de Corée, la Serbie, la Suisse et la Turquie se sont joints aux auteurs.
- 176. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention du Conseil a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme* du projet de résolution. Faute de temps pour établir et présenter un état estimatif révisé des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/HRC/4/L.7/Rev.2, présenté à la 31e séance, et adopté à la même séance sans vote, le secrétariat a communiqué oralement au Conseil un montant estimatif révisé des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme s'élevant à 360 300 dollars É.-U.
- 177. L'observateur du Soudan a fait une déclaration au sujet du projet de résolution en tant qu'observateur d'un pays concerné.
- 178. Le projet de résolution a été adopté sans vote.
- 179. Les représentants de la Chine, de Cuba, de la Fédération de Russie et du Japon ont fait des déclarations pour expliquer leur position après l'adoption du projet.
- 180. Les représentants de la France, de la République de Corée et de la Suisse ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution, tel qu'il avait été adopté.
- 181. Après l'adoption de la résolution, le Conseil a décidé, conformément à l'article 131 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de ne pas voter sur le projet de résolution figurant dans le document A/HRC/4/L.8/Rev.1, relatif à la même question.
- 182. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/8).

_

^{*} Voir annexe II.

La lutte contre la diffamation des religions

- 183. Également à la 31^e séance, le représentant du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a présenté le projet de résolution A/HRC/4/L.12, qui avait pour auteur le Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique). Ultérieurement, le Venezuela (République bolivarienne du) s'est joint aux auteurs.
- 184. À la même séance, le représentant du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a révisé oralement le projet de résolution en modifiant le sixième alinéa du préambule et les paragraphes 7 et 12 du dispositif et en insérant un nouvel alinéa à la suite du sixième alinéa.
- 185. Les représentants de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil), du Canada, du Guatemala et de l'Inde ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote.
- 186. À la demande des représentants de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil) et de Cuba, il a été procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, qui a été adopté par 24 voix contre 14, avec 9 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

Ont voté pour: Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Cameroun, Chine, Cuba, Djibouti, Fédération de Russie,

Gabon, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique,

Pakistan, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie.

Ont voté contre: Allemagne, Canada, Finlande, France, Guatemala, Japon, Pays-Bas,

Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Ukraine.

Se sont abstenus: Argentine, Brésil, Équateur, Ghana, Inde, Nigéria, Pérou, Uruguay, Zambie

- 187. Les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Japon, du Pérou, des Philippines, de la République de Corée et de la Suisse ont fait des déclarations après le vote pour expliquer leur vote.
- 188. Le représentant du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a fait une déclaration au sujet du projet de résolution tel qu'il avait été adopté.
- 189. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/9).

Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction

190. À la même séance, le représentant de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) a présenté le projet de résolution A/HRC/4/L.13, qui avait pour auteur l'Allemagne (au nom de l'Union européenne). Ultérieurement, l'Albanie, Andorre, l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, le Chili, le Costa Rica, la Croatie, l'Équateur, les États-Unis

- d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Guatemala, l'Inde, l'Islande, le Japon, le Liechtenstein, Monaco, le Panama, le Pérou, les Philippines, la République de Corée, la Serbie, la Suisse, la Thaïlande, la Turquie et l'Ukraine se sont joints aux auteurs.
- 191. À la même séance, le représentant de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) a révisé oralement les paragraphes 1 et 2 du dispositif du projet de résolution.
- 192. À la même séance, les représentants de Cuba, du Guatemala et de l'Inde ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement.
- 193. Le projet de résolution a été adopté sans vote.
- 194. Le texte adopté figure à la section A du chapitre I (résolution 4/10).

Incitation à la haine raciale et religieuse et promotion de la tolérance

195. Également à la 31^e séance, le représentant du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a présenté le projet de décision A/HRC/2/L.25 (renvoyé à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil), qui avait pour auteurs les pays suivants: Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Égypte, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Malaisie, Mali, Maroc, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Palestine, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Sénégal, et Tunisie. Ultérieurement, le Costa Rica, Djibouti et les Émirats arabes unis se sont joints aux auteurs.

196. À la même séance, le représentant du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a retiré le projet de décision A/HRC/2/L.25.

Autres projets de proposition renvoyés à la quatrième session du Conseil, en application de la décision 2/116 du Conseil du 29 novembre 2006

- 197. Le Conseil n'a pris aucune décision concernant les projets de proposition ci-après renvoyés à la quatrième session du Conseil en application de la décision 2/116 du Conseil en date du 29 novembre 2006:
 - A/HRC/2/L.16 intitulé «Composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme»;
 - A/HRC/2/L.25 intitulé «Incitation à la haine raciale et religieuse et promotion de la tolérance»;
 - A/HRC/2/L.31 intitulé «Conclusions du projet de convention internationale sur les droits des personnes handicapées et du projet de protocole facultatif s'y rapportant»;
 - A/HRC/2/L.32 intitulé «Les droits de l'homme des migrants».

J. Déclarations générales

- 198. Également à la 31^e séance, après l'examen des projets de proposition et la prise d'une décision y relative et avant la clôture de la quatrième session, sur proposition du Président du Conseil, des déclarations générales ont été faites par:
- *a*) Des représentants des États membres suivants du Conseil: Brésil, Chine et Fédération de Russie;
 - b) L'observateur de l'État suivant: Zimbabwe.
- 199. À la 32^e séance, le 30 mars 2007, le secrétariat a fait une déclaration. À la même séance, les représentants de la Chine et de Cuba ont fait des déclarations au sujet de la déclaration du secrétariat.
- 200. À la même séance, le Président du Conseil a prononcé une allocution de clôture.

IV. RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL

- 201. À la 32^e séance, le 30 mars 2007, le secrétariat a donné lecture d'une déclaration au nom du Rapporteur et Vice-Président, M. Mousa Burayzat (Jordanie), au sujet du projet de rapport du Conseil (A/HRC/4/L.10).
- 202. Le projet de rapport a été adopté ad referendum.
- 203. Le Conseil a décidé de charger le Rapporteur de parachever le rapport.

ANNEXES

ANNEXE I

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- 2. Application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006 intitulée «Conseil des droits de l'homme».
- 3. Rapport à l'Assemblée générale sur la quatrième session du Conseil.

ANNEXE II

Incidences administratives et incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions du Conseil

- 4/2. Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé: suivi des résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil des droits de l'homme
- 1. Aux paragraphes 1 et 2 de sa résolution 4/2, le Conseil des droits de l'homme:
- a) A demandé que soient appliquées ses résolutions S-1/1 et S-3/1, notamment les paragraphes prévoyant l'envoi de missions d'enquête urgentes;
- b) A prié le Président du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de lui faire rapport à sa cinquième session sur leurs efforts pour assurer la mise en œuvre des résolutions S-1/1 et S-3/1, ainsi que sur le respect par Israël, puissance occupante, de ces deux résolutions.
- On rappellera qu'à sa première session extraordinaire, un état des incidences sur le budget-programme de sa résolution S-1/1 a été présenté oralement au Conseil, l'informant que si aucun crédit n'était inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 à l'effet de dépêcher une mission d'enquête urgente dans le territoire palestinien occupé, les frais de voyage attachés à cette mission, estimés à 27 300 dollars, devraient pouvoir être pris en charge dans le cadre de l'ensemble des ressources inscrites au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de cet exercice biennal (A/61/530). En ce qui concerne la résolution S-3/1 du Conseil, faute de temps, il ne lui a pas été présenté d'estimation des incidences sur le budget-programme, mais il a été informé au moment où il a adopté cette résolution que les ressources requises pour appliquer la décision d'envoyer une mission d'enquête de haut niveau à Beit Hanoun et fournir à cette mission tous les moyens administratifs, techniques et logistiques qui lui étaient nécessaires seraient, dans la mesure du possible, prélevées sur les crédits approuvés au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007. À l'issue de la troisième session extraordinaire du Conseil, il a été estimé qu'un montant de 130 500 dollars serait nécessaire pour appliquer la résolution S-3/1 du Conseil. Le Secrétaire général, dans le rapport publié sous la cote A/61/530 et Add.1 relatif aux prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions qu'il avait adoptées à ses première, deuxième et troisième sessions et à ses première, deuxième et troisième sessions extraordinaires, en 2006, a informé l'Assemblée générale du montant susvisé des crédits nécessaires à la partie principale de sa soixante et unième session.
- 3. Le présent état est soumis oralement au Conseil pour l'informer que les ressources nécessaires pour appliquer ses résolutions S-1/1 et S-3/1 d'un montant estimé à 27 300 dollars et 130 500 dollars, respectivement, demeurent inchangées. À l'heure actuelle, le Secrétaire général maintient sa position antérieure, exposée à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante et unième session, selon laquelle ces ressources seraient, dans la mesure du possible, prélevées sur les crédits approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

- 4/8. Suite donnée à la décision S-4/101 du 13 décembre 2006 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire, intitulée «Situation des droits de l'homme au Darfour»*
- 1. Aux paragraphes 6, 7 et 9 de sa résolution 4/8, le Conseil:
- a) A décidé de réunir un groupe présidé par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan et comprenant la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le Rapporteur spécial sur la question de la torture et la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences;
- b) A chargé ce groupe de travailler avec le Gouvernement soudanais et les organes de protection des droits de l'homme de l'Union africaine et d'engager d'étroites consultations avec le Président du Conseil pour le dialogue et la consultation Darfour-Darfour pour assurer le suivi effectif et encourager l'application des résolutions et recommandations sur le Darfour adoptées par le Conseil des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme et d'autres organes de protection des droits de l'homme de l'ONU, ainsi que pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations pertinentes d'autres mécanismes de protection des droits de l'homme de l'ONU, en tenant compte des besoins du Soudan à cet égard, pour préserver la cohérence de ces recommandations et contribuer à surveiller la situation des droits de l'homme sur le terrain;
 - c) A chargé le groupe de lui faire rapport à sa cinquième session.
- 2. La résolution 4/8 du Conseil des droits de l'homme, si elle est adoptée par l'Assemblée générale, entraînera des dépenses au titre des objets suivants: a) les voyages des membres du groupe (dont la composition est indiquée à l'alinéa *a* du paragraphe 1 ci-dessus) pour deux réunions de trois jours chacune qui se tiendront à Genève; b) les voyages d'un représentant du groupe et de deux membres du personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour trois jours de consultation avec les mécanismes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples qui se tiendront à Banjul; c) le voyage d'un représentant du groupe qui se rendra à Genève pour présenter le rapport au Conseil à sa cinquième session; d) les dépenses de personnel concernant un coordonnateur de la classe P-4/5, un assistant exécutif de la classe P-3/2 et un assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes), pour une période de trois mois; et e) les services de conférence dont le groupe aura besoin. Le montant estimatif à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, soit 360 300 dollars, se répartit comme suit:

_

^{*} Voir plus haut, par. 176.

	Dollars des ÉU.
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	166 300
Chapitre 23 (Droits de l'homme)	190 100
Chapitre 28E (Administration (Genève))	3 900
Total	360 300

- 3. Les montants à inscrire aux chapitres 2, 23 et 28E du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 au titre du financement des activités visées aux paragraphes 6, 7 et 9 de la résolution 4/8 du Conseil n'ont pas été prévus. Si le projet de résolution en question est adopté, le montant additionnel de 360 300 dollars visé au paragraphe 2 ci-dessus devra être dégagé.
- 4. Le secrétariat a cherché à déterminer si les dépenses afférentes à l'application de la résolution 4/8 pourraient être financées au moyen de ressources transférées d'ailleurs, et a établi qu'elles devraient pouvoir être financées dans les limites des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007. Les dépenses additionnelles seront toutefois indiquées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de cet exercice.

4/4. Le droit au développement

- 1. Aux paragraphes 2 e), f) et g) de sa résolution 4/4, le Conseil a décidé:
- a) Que le mandat du Groupe de travail sur le droit au développement serait prorogé pour deux ans et que le Groupe de travail se réunirait en session annuelle de cinq jours ouvrables et présenterait ses rapports au Conseil;
- b) Que le mandat de l'équipe de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement instituée dans le cadre du Groupe de travail sur le droit au développement serait aussi prorogé pour deux ans et que l'équipe de haut niveau se réunirait en session annuelle de sept jours ouvrables et présenterait ses rapports au Groupe de travail sur le droit au développement;
- c) De prier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à prendre toutes les mesures voulues et de dégager les ressources nécessaires à la bonne application de cette résolution.
- 2. Cette résolution du Conseil des droits de l'homme, si elle est adoptée par l'Assemblée générale, entraînera des dépenses supplémentaires au titre des deux journées ouvrables ajoutées à chaque session annuelle de l'équipe de haut niveau. Le montant supplémentaire à inscrire au budget de l'exercice biennal 2008-2009, soit 74 300 dollars, comprendrait: a) l'indemnité journalière de subsistance pour les membres de l'équipe et b) le coût des services de conférence. Il se répartirait comme suit:

	Dollars des ÉU.
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	63 300
Chapitre 23 (Droits de l'homme)	8 200
Chapitre 28E (Administration (Genève))	2 800
Total	74 300

- 3. Ces dépenses ne figurent pas dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 que l'Assemblée générale examinera à sa soixante-deuxième session. Par conséquent, selon les procédures budgétaires établies, les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée qui régissent l'utilisation du fonds de réserve s'appliqueront.
- 4. En ce qui concerne l'alinéa g du paragraphe 2 de la résolution 4/4 du Conseil, l'attention du Conseil a été appelée sur la section VI de la partie B de la résolution 45/248 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que c'est à la Cinquième Commission et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'il appartient d'examiner les questions administratives et budgétaires.

ANNEXE III Liste des participants

Membres

Afrique du Sud

M. Jonny Hendrik Da Lange^{*}, M. Blendyyn Williams, M. Sipho George Nene, M^{me} Claudine Mtshali, M. Pitso Montwedi, M^{me} L. Graham, M. Samuel Kotane, M^{me} Fiola Hoosen, M^{me} Ketlareng Sybil Matlhako, M^{me} Brulah Naidoo

Algérie

- M. Abdelaziz Ziari*, M. Idriss Jazairy**, M. Majid Bougueera, M. Lazhar Soualem,
- M. Mohammed Bessedik, M. Mohamed Chabane, M. El Hacene El Bey, M. Boumediene Mahi,
- M. Samir Stiti, M. Faycal Si Fodil, M^{me} Mounia Loualalen, M. Mohamed Lazhar Guerfi

Allemagne

- M. Gunter Nooke*, M. Michael Steiner*, M^{me} Birgitta Siefker Eberie**, M. Martin Huth,
- M. Andreas Berg, M^{me} Anke Konrad, M. Martin Frick, M^{me} Nicole Bjerler, M^{me} Nicola Brandt,
- M. Gunnar Berkemeier, M^{me} Isabelle Walther

Arabie Saoudite

- M. Abdulwahab Attar*, M. Abdulrahman Al Rassi**, M. Toman Al Ahmad,
- M. Abdulaziz Henaidy, M. Mohamed Alkhunaizi, M. Sulaiman Al Sufayan,
- M. Abdallah Rashwan, M. Abdullah Al Sheikh, M. Fouad Rajeh, M. Fahd Al Eisa,
- M. Meshal Al Aboud, M^{me} Maram Al Sheikh, M. Ibrahim Al Sheddi

Argentine

M. Roberto Garcia Moritan*, M. Alberto J. Dumont*, M. Sergio Cerda**, M. Sebastian Rosales

Azerbaïdjan

M. Elmar Mammadyarov^{*}, M. Elchin Amirbayov, M. Araz Azimov, M. Azad Cafarov, M. Mammad Talibov, M. Seymur Mardaliyev, M. Fariz Rzayev, M^{me} Shafa Qardashova, M^{me} Tahmina Yolchiyeva

Bahreïn

M. Nizar Albaharna^{*}, M. Abdulaa Abdullatif Abdulla^{**}, M. Yasser G. Shaheen, M. Khalid Almansour, M. Ammar M. Rajab

Bangladesh

M. Toufiq ${\rm Ali}^*$, M. Mustafizur Rahman, M. Muhammed Enayet Mowla, ${\rm M}^{\rm me}$ Sadia Faizunnesa, M. Nayem U. Ahmed

Brésil

M. Paulo Vannuchi*, M. Clodoaldo Hugueney**, M. Sergio Abreu E. Lima Florencio**, M^{me} Anna Lucy Gentil Cabral Petersen**, M^{me} Estela Waksberg Guerrini**, M^{me} Claudia De Angelo Barbosa, M. Carlos Eduardo Da Cunha Oliveira, M^{me} Luciana Da Rocha Manzini, M. Christiano Barros Figueroa, M. Murilo Komniski, M^{me} Danielle Aleixo Reis Do Valle Souza, M^{me} Nicola Speranza

Cameroun

- M. Jean-Marie Atangana Mebara*, M. Francis Ngantcha**, M^{me} Odette Melono,
- M. Samuel Mvondo Ayolo, M. Michel Mahouve, M^{me} Chantal Mfoula, M^{me} Chantal Nana,
- M. Bertin Bidima, M. Yap Abdou, M^{me} Nelly Banaken

Canada

M. Paul Meyer^{*}, M. Terry Cormier^{**}, M. Robert Sinclair^{**}, M^{me} Gwyneth Kutz^{**}, M. John Von Kaufmann, M. Karim Amegan, M^{me} Nadia Stuewer, M^{me} Chantal Walker, M^{me} Julie Delahanty, M^{me} Joanne Levasseur, M^{me} Jessica Blitt, M^{me} Heidi Smith, M^{me} Cyndy Nelson, M^{me} Mora P. Johnson

Chine

M. Zukang Sha*, M. Youngxiang Shen**, M. Yifan La**, M. Xing Zhao, M^{me} Wenhua Lin, M. Bin Hu, M^{me} Wen Li, M. Yousheng Ke, M. Chun Liu, M. Yi Zhang, M. Jiakun Guo

Cuba

- M. Juan Antonio Fernández Palacios*, M. Rodolfo Reyes Rodríguez*,
- M. Yuri Ariel Gala López**, M^{me} María del Carmen Herrera, M. Carlos Hurtado Labrador,
- M. Resfel Pino Alvarez, M. Rafael Garcia Collada, M. Miguel Alfonso Martinez

Djibouti

M. Mohamed Ziad Doualeh*

Équateur

M. Mauricio Montalvo^{*}, M. Arturo Cabrera Hidalgo, M. Carlos Santos Repetto, M. Luis Vayas Valdivieso

Fédération de Russie

- M. Valery Loshchinin*, M. Oleg Malginov**, M^{me} Marina Korunova**, M. Alexander Matveev,
- M. Yuri Boychenko, M. Yuri Kolesnikov, M. Renat Alyautdinov, M. Sergey Chumarev,
- M. Vladimir Zheglov, M. Alexey Akzhigitov, M. Yuri Chernikov, M. Alexey Goltyaev,
- M^{me} Nataliya Zolotova, M^{me} Galina Khvan, M. Roman Kashaev, M. Sergey Kondratiev,
- M. Andrey Malyugin, M. Nikolay Kalashnikov, M. Valentin Malyarchuk,
- M. Alexander Shchedrin, M. Semen Lyapichev, M^{me} Elena Makeev, M^{me} Natalia
- Rudchenko, M^{me} Eugenia Fedorchenko, M^{me} Anna Nechiporenko

Finlande

M. Vesa Himanen*, M^{me} Johanna Suurpää**, M^{me} Satu Mattila**, M^{me} Katri Silfverberg, M. Lasse Keisalo, M. Janne Jokinen, M^{me} Kirsti Pohjankukka, M^{me} Ann Mari Fröberg, M^{me} Anna Esko, M^{me} Sirpa Nyberg, M. Tuukka Suoniemi, M^{me} Elisabet Tigerstedt Tahtela

France

- M. Jean-Maurice Ripert*, M. Michel Doucin, M^{me} Sylvie Bermann, M. Marc Giacomini,
- M. Christophe Guilhou, M. Jacques Pellet, M. Armand Riberolles, M. Daniel Vosgien,
- M. François Vandeville, M. Fabien Fieschi, M. Raphaël Droszewski, M. Emmanuel Pineda,
- M. Raphaël Trapp, M^{me} Catherine Joly, M^{me} Gallianne Palayret, M^{me} Lisa Pouille

Gabon

- M. Paul Mba Abessole*, M. Patrice Tonda**, M. Daniel Bekale, M. Dieudonne Ndiaye,
- M. Eric Joel Bekale Etoughet, M^{me} Marion Angone Abena, M. Ludwig Ipouta Oroumbongany,
- M. Constant Ilonhoug, M. Kutonda Freddy Kitemona, M. Abadía Assoumane

Ghana

M. Kwabena Duodu*, M. Paul Aryene**, M^{me} Loretta Asiedu

Guatemala

M^{me} Marta Altolaguirre Larreondo^{*}, M. Carlos Martinez^{**}, M. Jorge Cabrera Hurtado, M^{me} Angela Chavez Bietti, M^{me} Ingrid Martinez Galindo, M^{me} Sulmi Barrios Monzon, M^{me} Soledad Urrucla Arenales, M^{me} Soledad Barrios, M^{me} Elizabeth Valdes Rank De Sperisen, M. Frank La Rue, M^{me} Anabella Rivera, M^{me} Leslie Corzo

Inde

M. Swashpawan Singh*, M. Mohinder Grover**, M. Rajiv Chander, M. Vijay Kumar Trivedi, M. Kumaresan Ilango, M. Munu Mahawar, M. Rajiv Kumar

A/HRC/4/123 page 70

Indonésie

- M. Hamid Awaluddin*, M. Makarim Wibisono**, M. Harkristuti Harkrisnowo**,
- M. Gusti Agung Wesaka Puja**, M^{me} Wiwiek Setyawati Firman, M. Sunu M. Soemarno,
- M. Suryana Sastradiredja, M. Jonny Sinaga, M. Ade Petranto, M. Muhammad Anshor,
- M. Benny Yan Pieter Siahaan, M^{me} Diana Emilla Sari Sutikno, M. Hari Prabowo

Japon

M. Masayoshi Hamada*, M. Ichiro Fujisaki**, M. Mario Miyagawa**, M. Hiroshi Minami**, M. Tetsuya Kimura, M. Osamu Yamanka, M. Shu Nakagawa, M. Tetsuji Miyamoto, M^{me} Yukikio Yamada, M. Akira Kato, M^{me} Yukiko Harimoto, M^{me} Masako Sato, M. Seotoku Kawakami, M. Hiroaki Ottawa, M^{me} Tomoko Matsuzawa, M. Derek Skelecki, M^{me} Tomomi Shiwa, M. Yuji Yamamoto, M^{me} Noriko Tanaka

Jordanie

M. Mousa Burayzat*, M. Hussam Al Husseini, M. Bashar Abu Taleb, M. Hussam Qudah, M. Mohammed Hindawi

Malaisie

M^{me} King Bee Hsu^{*}, M^{me} Poh Yeok Margaret^{**}, M. Besar Wan Ali, M^{me} Rastam Shahrom Zuraida, M^{me} Yusof Nor Amni, M. Mohamed Zin Amran, M^{me} Abu Hasan Farida, M. Thang Ah Yong, M. Tay Bian How, M. Amar Singh, M. Idham Musa Moktar, M^{me} Adenan Anil Fahriza, M. Ahmad Edora

Mali

M. Sidiki Lamine Sow^{*}, M^{me} Fatoumata Diall^{*}, M. Sekou Kasse^{**}, M. Bakary Doumbia, M. Alhacoum Maiga

Maroc

M. Mohammed Bouzoubaa^{*}, M. Mohammed Loulichki^{**}, M. Mohamed Abdenabaoui, M. Abdelmajid Ghemija, M^{me} Saadia Belmir, M. Khalid El Mokhtari, M. Driss Najim, M. Driss Isabayene, M. Abdelmounaim El Farouq, M. Omar Kadiri, M. Omar Rabi, M^{me} Fatimatou Manssur, M. Bab Ahl Mayara, M. Abdelali Rami, M. Abdelaziz Houria, M. Brahim Ballali

Maurice

M. Jayaram Valayden^{*}, M. Shree Baboo Chekitan Servansing^{**}, M^{me} Aruna Devi Narain, M. Mohamed Iqbal Latona, M. Hambyrajen Narsinghen, M. Vishwakarmah Narsinghen, M. Vishwakarmah Mungur, M. Humees Kumar Sookmanee, M^{me} Reena Wilfred Rene, M. A. P. Neewoor

Mexique

M. Juan Manuel Gomez Robledo*, M. Luis Alfonso De Alba**, M. Miguel Alessio Robles, M. Pablo Macedo, M. Erasmo Martinez, M. Jose Antonio Guevara, M^{me} Dulce Valle, M^{me} Elia Sosa, M^{me} Mariana Salazar, M^{me} Mariana Olivera, M. Victor Genina, M^{me} Gracia Perez, M^{me} Jazmin Sol Terroso

Nigéria

M. U. Joy Ogwu*, M. Joseph U. Ayalogu**, M. A. Rimdap, M. P. Opara, M. Martin Uhomoibhi,

M. Bayo Ajagbe, M. Frank Isoh, M. Usman Sarki, M. B. B. Hamman, M. M. Haidara,

M. Sam Amuka, M. Columbus O. Okaro, M. Albert Adebayo, M^{me} Safiya Muhammad,

M. Mustapha M. Kida, M. P. I. Bassey

Pakistan

M. Makhdum Khusro Bakhtyar*, M^{me} Tehmina Janjua**, M. Mazhar Iqbal, M. Zaheer Janjua,

M. Aftab Khokher, M. Marghoob Saleem Butt, M. Syed Ali Gillani, M. Ahmar Ismail,

M. Bilal Hayee, M. Mansoor Ahmed

Pays-Bas

M. Boudewijn Van Eenennaam*, M. Hanno Wurzner**, M. Piet De Klerk, M^{me} Hedda Samson,

M. Pieter Ramaer, M^{me} Suzanne De Groot, M^{me} Emilie Kuijt, M. Amaury De Bruijn,

M. Sanne Kaasjager, M^{me} Leonie Van Tongeren, M^{me} Kappeyne Van De Coppello,

M. Hans Van Baalen

Pérou

M. Eduardo Ponce Vivanco*, M. Carlos Chocano**, M. Juan Pablo Vegas, M. Alejandro Neyra Sanchez, M^{me} Claudia Guevara, M. Inti Cevallos, M. Luis Alberto Salgado

Philippines

M. Alberto G. Romulo*, M. Enrique Manalo**, M. Julius Torres, M. Evan Garcia, M. Carlos Sorreta, M^{me} Junever Mahilum West, M. Noel Servigon, M. Jesus Enrique Garcia, M^{me} Milagros Cruz, M^{me} Leizel Fernandez, M. Alfredo Labrador

Pologne

M^{me} Anna Fotyga^{*}, M. Zdzisław Rapacki^{*}, M. Zbigniwe Romaszewski, M. Marcin Nawrot, M. Andrzej Sados, M. Miroslaw Luczka, M. Andrzej Misztal, M^{me} Krystyna Zurek, M^{me} Agnieszka Wyznikiewicz, M. Maciej Janczak, M^{me} Agnieszka Karpinska, M^{me} Bogumila Warchalewska, M^{me} Zofia Romaszewska, M^{me} Joanna Maciejeska

A/HRC/4/123 page 72

République de Corée

M. Jung-pyo Cho*, M. Hyuck Choi**, M. Dong-hee Chang, M. Moon-hwan Kim,

M. Hoon-min Lim, M. Bum-hym Bek, M. Pil-woo Kim, M. Bong-kyu Choi,

M. Hyun-cheol Jang, M. Chul Lee, M. Jun-yeon Kim, M^{me} Young-mi Kim

République tchèque

M. Tomas Husak^{**}, M^{me} Veronica Stromsikova^{**}, M. Lukas Machon, M. Jan Kaminek, M^{me} Zuzana Stiborova, M. Petr Hnatik

Roumanie

M. Mihai Razvan Ungureanu^{*}, M. Doru Romulus Costea^{**}, M^{me} Brandusa Predescu, M^{me} Steluta Arhire, M^{me} Floretina Voicu, M. Nicolae Blindu, M^{me} Elisabeta David, M^{me} Octavia Gavrilescu, M^{me} Alexandra Ciorobea

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. Nicholas Thorne^{*}, M. Julian Metcalfe, M^{me} Helen Upton, M. Rob Dixon, M. Robert Last, M^{me} Denise Regan, M^{me} Sylvia Chubbs, M. Joe McClintock, M. David Riley, M^{me} Susan Hyland, M^{me} Catriona Gaskill, M^{me} Alexandra Davison, M^{me} Harriet Cross, M^{me} Rebecca Sagar, M^{me} Jessica Griffiths, M^{me} Penny Garnham

Sénégal

M^{me} Mame Bassine Niang*, M. Moussa Bocar Ly, M. Mankeur Ndiaye,

M. Cheikh Tidiane Thiam, M. El Hadji Ibou Boye, M. Abdoul Wahab Haidara,

M. Mohamed Lamine Thiaw, M. Mamdou Seck, M. Samba Faye, M. Abdou Salam Diallo

Sri Lanka

M. Mahinda Samarasinghe*, M^{me} Sarala Fernando**, M. Suhada Gamlath, M. C. R. De Silva,

M. W. J. S. Fernando, M. Yasantha Kodagoda, M. G. K. D. Amarawardane,

M. Sumedha Ekanayake, M. O.L. Ameerajwad, M^{me} Samantha Pathirana, M. Lakshan De Sovza,

M. Asoka Wijayathilaka, M^{me} Hiranthi Wijemanne, M^{me} Mohanthi Pieris,

M^{me} Ramya Dehideniya, M. A. M. A. W. Weerasinghe, M. Daya Perera, M. Dayan Jayatilleke

Suisse

M. Blaise Godet^{*}, M^{me} Muriel Berset Kohen^{**}, M. Jean-Daniel Vigny^{**}, M. Wolfgang Amadeus Bruelhart^{**}, M^{me} Nathalie Kohli, M^{me} Jeannie Volken, M^{me} Anh Thu Duong, M. Jérome Meyer, M^{me} Annyssa Bellal

Tunisie

M. Abdelwaheb Abdallah*, M. Samir Labidi, M. Mohamed Salah Tekaya,

M. Ridha Khemakhem, M. Mohamed Chagraoui, M. Mohamed Bel Kefi, M. Hatem Landoulsi,

M. Ali Cherif, M. Samir Dridi, M. Mohamed Lessir

Ukraine

M. Volodymyr Vassylenko^{*}, M. Yevhen Bersheda^{**}, M^{me} Svitlana Homonovska, M^{me} Tetiana Sementuta, M^{me} Olena Petrenko

Uruguay

M^{me} Belela Herrera^{*}, M. Guillermo Valles^{**}, M^{me} Alejandra De Bellis, M^{me} Pauline Davies, M^{me} Lourdes Bone, M. Alejandro Arregui

Zambie

M. Love Mtesa*, M. Mathias Daka**, M^{me} Encyla Sinjela, M. Alfonso Zulu, M. Thandiwe Daka

A/HRC/4/123 page 74

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par des observateurs

Afghanistan Ex-République yougoslave Norvège

Albanie de Macédoine Nouvelle-Zélande

Andorre Grèce Oman Angola Guinée Ouganda Arménie Guinée équatoriale Ouzbékistan Australie Haïti Panama Autriche Honduras Paraguay Bangladesh Hongrie Portugal Barbade Iran (République islamique d') Qatar

Bélarus Iraq République arabe syrienne
Belgique Irlande République centrafricaine
Belize Islande République démocratique

Bénin Israël du Congo

Bhoutan Italie République dominicaine
Bolivie Jamahiriya arabe libyenne République populaire
Bosnie-Herzégovine Jamaïque démocratique de Corée
Botswana Kazakhstan République-Unie de Tanzanie

Brunéi Darussalam Kenya Rwanda

Bulgarie Kirghizistan Saint-Kitts-et-Nevis

Burkina Faso Koweït Saint-Marin Burundi Lesotho Serbie Cambodge Lettonie Singapour Cap-Vert Liban Slovaquie Chili Slovénie Liechtenstein Chypre Lituanie Soudan Colombie Suède Luxembourg Congo Tchad Madagascar Costa Rica Maldives Thaïlande Côte d'Ivoire Malte Timor-Leste Croatie Mauritanie Togo

Danemark Moldova Trinité-et-Tobago

Égypte Monaco Turquie

El Salvador Mongolie Venezuela (République Émirats arabes unis Mozambique bolivarienne du)

Espagne Myanmar Viet Nam Estonie Népal Yémen États-Unis d'Amérique Nicaragua Zimbabwe

États non membres représentés par des observateurs

Saint-Siège

Autres observateurs

Palestine

Organisation des Nations Unies

Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat Fonds des Nations Unies pour l'enfance Fonds des Nations Unies pour la population Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Programme des Nations Unies pour le développement

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Banque mondiale
Bureau international du Travail
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Organisation mondiale de la santé Organisation mondiale du commerce

Organisations intergouvernementales

Conseil de l'Europe Ligue des États arabes Organisation de la Conférence islamique Organisation internationale de la francophonie Organisation internationale pour les migrations Secrétariat du Commonwealth Union africaine Union européenne

Autres entités

Comité international de la Croix-Rouge Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Ordre souverain de Malte

Internationale libérale

Organisations non gouvernementales

Statut consultatif général

Agence internationale pour le développement
(Aide-Fédération)
Alliance internationale d'aide à l'enfance
Alliance internationale des femmes
Asian Legal Resource Centre
Association internationale pour la liberté religieuse
Badil Resource Center for Palestinian Residency and
Refugee Rights
Centre Europe – Tiers monde
Comité consultatif mondial de la société des amis
(Quakers)
Commission des Églises pour les affaires
internationales du Conseil œcuménique des

Églises

Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies
Congrès du monde islamique
Conseil international des femmes
Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Fédération syndicale mondiale
Franciscain international
Global 2000
International Institute for Non-Aligned Studies

A/HRC/4/123 page 76

Mouvement international ATD quart monde Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies Nuclear Age Peace Foundation Organisation mondiale du mouvement scout Université spirituelle internationale des Brahma-Kumaris

Statut consultatif spécial

Action Canada pour la population et le développement

Action internationale pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs

ActionAid International

Agence des citée unies pour la coopération Nord-Sud

Agir ensemble pour les droits de l'homme

Aids Information Switzerland

Al-Haq, Law in the Service of Man

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens

Amnesty International

Asian Indigenous and Tribal Peoples Network

Association internationale contre la torture

Association internationale des avocats et juristes juifs

Association internationale des juristes démocrates

Association internationale Ius Primi Viri

Association internationale pour la défense de la liberté religieuse

Association Points-Coeur

Association pour la prévention de la torture

Association tunisienne des droits de l'enfant

Avocats sans frontières

Becket Fund for Religious Liberty

Cairo Institute of Human Rights Studies

CARE (Christian Action Research and Education)

Centre africain de recherche interdisciplinaire

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et démocratie)

Centre international d'investissement

Centre on Housing Rights and Evictions

Charitable Institute for Protecting Social Victims

Comité d'action internationale pour les droits de la femme (Asie-Pacifique)

Comité de coordination d'organisations juives

Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants en Afrique

Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme

Commission colombienne de juristes

Commission internationale catholique pour les migrations

Commission internationale de juristes

Communauté internationale bahaïe

Conectas Direitos Humanos

Conférence générale des adventistes du septième jour

Congrégation de Notre-Dame de Charité du

Bon Pasteur

Conscience and Peace Tax International

Conseil canadien des Églises

Conseil consultatif d'organisations juives

Conseil international de réadaptation pour les

victimes de la torture

Conseil international des traités indiens

Conseil norvégien pour les réfugiés

Conseil soudanais des associations bénévoles

December Twelfth Movement International

Secretariat

Défense des enfants - International

Dominicains pour justice et paix – Ordre des frères prêcheurs

ECPAT international

Égalité maintenant

European Union of Jewish Students

Fédération allemande des gays et lesbiennes

Fédération des associations pour la défense et la promotion des droits de l'homme

Fédération des femmes cubaines

Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales

Fédération internationale des gays et lesbiennes d'Europe

Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme

Fédération internationale des PEN clubs

Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme

Fédération internationale Terre des hommes

Fédération latino-américaine des associations

des familles des détenus disparus

Fédération luthérienne mondiale

Femmes Africa solidarité

Fondation de recherches et d'études culturelles himalayennes

Fondation Sommet mondial des femmes

Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement

A/HRC/4/123 page 77

Forum international des organisations non gouvernementales pour le développement indonésien

Freedom House

General Board of Church and Society of the United Methodist Church

Hadassah, the Women's Zionist Organization of America. Inc.

Hawa Society for Women

Heritage Foundation

Human Rights Advocates, Inc.

Human Rights Watch

Ingénieurs du monde

Interfaith International

International Bridges to Justice

International Commission of Catholic Prison

Pastoral Care

International Committee for the Indians of the

Americas (Incomindios Switzerland)

Internationale démocrate de centre

Internationale des services publics

International religious liberty association

International Work Group for Indigenoux Affairs

Inter-religions and International Federation for World

Jeunesse étudiante catholique internationale

Jubilee Campaign

Juridical Commission for Auto-Development of First Andean Peoples

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples

Mandat International

Migrants Rights International

MINBYUN - Lawyers for a Democratic Society

Minority Rights Group International Mouvement indien Tupaj Amaru

Mouvement international d'apostolat des milieux sociaux indépendants

National Association of Community Legal Centres National Association of Criminal Defense Lawyers New Humanity

Nord Sud XXI

Organisation arabe des droits de l'homme Organisation internationale de développement de ressources indigènes

Organisation internationale des femmes sionistes Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement

Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Organisation mondiale contre la torture

Organisation tunisienne de l'éducation et de la famille

Organization for Defending Victims of Violence Pax Christi International, Mouvement international catholique pour la paix

Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques – Mouvement international des étudiants catholiques)

Reporters sans frontières – International

Service international pour les droits de l'homme

Société antiesclavagiste internationale Société pour les peuples en danger

Society for the Protection of Unborn Children Susila Dharma International Association, Inc. Swedish NGO Foundation for Human Rights

Union de l'action féminine Union des avocats arabes Union des juristes arabes

Union internationale humaniste et laïque Union mondiale des organisations féminines catholiques

United Nations Watch

Volontariat international, femmes, éducation et développement

World Evangelical Alliance World Information Clearing Centre

Worldwide Organization for Women

Liste

Association mondiale pour l'école instrument de paix Association of World Citizens

Association pour l'éducation d'un point de vue mondial

B'nai B'rith International

Bureau international de la paix

Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones

Centre UNESCO du Pays basque (UnescoEtxea)

Commission pour l'étude de l'organisation de la paix

Conseil des femmes des Pays-Bas

Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants

Fédération internationale de l'industrie du médicament

Fédération internationale des journalistes libres Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants

Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques

Fondation bouddhiste internationale Fondation Friedrich Ebert

General Board of Church and Society of the United Methodist Church

3HO Foundation

Indian Council of South America

Institut international de la paix

International Educational Development, Inc.

International Federation for the Protection of the

Rights of Ethnic, Religious, Linguistic and Other Minorities

International Fellowship of Reconciliation

International Human Rights Association of American Minorities

Libération

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme

Plan international

Servas International

Soka Gakkai International

Union mondiale pour le judaïsme libéral

ANNEXE IV

Liste des documents distribués à la quatrième session du Conseil

Documents à distribution générale

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/1	1	Ordre du jour provisoire
A/HRC/4/1/Add.1	1	Ordre du jour provisoire annoté
A/HRC/4/2	2	Note du secrétariat: rapport du Groupe de travail intergouvernemental créé pour faire des recommandations en vue d'assurer l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur sa cinquième session
A/HRC/4/3 ^a	2	Rapport de l'Expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti, Louis Joinet
A/HRC/4/4	2	[Cote non utilisée]
A/HRC/4/5	2	Rapport intérimaire de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi, Akich Okola
A/HRC/4/6	2	Rapport de l'Experte indépendante sur la coopération technique et les services consultatifs au Libéria, Charlotte Abaka
A/HRC/4/7 ^{Erreur} ! Signet non défini.	2	Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, Titinga Frédéric Pacéré
A/HRC/4/8 ^{Erreur} ! Signet non défini.	2	Rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Rudi Muhammad Rizki
A/HRC/4/9	2	Rapport de l'Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités, Gay McDougall
A/HRC/4/9/Add.1	2	: réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans l'optique des minorités: examen des rapports de pays sur les OMD et des stratégies de réduction de la pauvreté
A/HRC/4/9/Add.2	2	: mission en Hongrie (26 juin-3 juillet 2006)

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/9/Add.3	2	: mission en Éthiopie (28 novembre-12 décembre 2006)
A/HRC/4/10	2	Rapport de l'Expert indépendant sur les effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, Bernards Mudho
A/HRC/4/11	2	[Cote non utilisée]
A/HRC/4/12 ^{Erreur} ! Signet non défini.	2	Rapport de la Représentante personnelle de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Christine Chanet, sur la situation des droits de l'homme à Cuba
A/HRC/4/13	2	[Cote non utilisée]
A/HRC/4/14	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Paolo Sérgio Pinheiro
A/HRC/4/15	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, Vitit Muntarbhorn
A/HRC/4/16 ^{Erreur} ! Signet non défini.	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, Adrian Severin
A/HRC/4/17	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, John Dugard
A/HRC/4/18 ^{Erreur} ! Signet non défini.	2	Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en temps qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, Miloon Kothari
A/HRC/4/18/Add.1 ^b	2	Communications à l'adresse et en provenance des gouvernements
A/HRC/4/18/Add.2 ^b	2	: mission en Australie

b Ce document sera distribué à la cinquième session du Conseil des droits de l'homme.

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/18/Add.3 ^b	2	: preliminary note on the mission to Spain
A/HRC/4/19	2	Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène
A/HRC/4/19/Add.1 ^b	2	Communications à l'adresse et en provenance des gouvernements
A/HRC/4/19/Add.2	2	: mission en Suisse
A/HRC/4/19/Add.3 ^b	2	: mission en Fédération de Russie
A/HRC/4/19/Add.4	2	: mission en Italie
A/HRC/4/20	2	Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston
A/HRC/4/20/Add.1	2	Communications à l'adresse et en provenance des Gouvernements
A/HRC/4/20/Add.2	2	: mission au Guatemala (21-25 août 2006)
A/HRC/4/20/Add.3	2	Preliminary note on the visit of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions to the Philippines, Philip Alston (12-21 february 2007)
A/HRC/4/21	2	Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction, Asma Jahangir
A/HRC/4/21/Add.1	2	: résumé des cas portés à l'attention des gouvernements et des réponses reçues
A/HRC/4/21/Add.2	2	: mission en Azerbaïdjan
A/HRC/4/21/Add.3	2	: mission aux Maldives
A/HRC/4/22 ^b	2	Rapport du Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme, Okechukwu Ibeanu
A/HRC/4/22/Add.1	2	[Non présenté]

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/23 ^a et Corr.1 ^b	2	Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Sigma Huda
A/HRC/4/23/Add.1 ^b	2	Communications à l'adresse et en provenance des gouvernements
A/HRC/4/23/Add.2 ^b	2	: mission à Bahreïn, à Oman et au Qatar
A/HRC/4/24	2	Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des travailleurs migrants, Jorge Bustamante
A/HRC/4/24/Add.1	2	Communications adressées aux gouvernements et réponses reçues
A/HRC/4/24/Add.2	2	: mission en République de Corée (5-12 décembre 2006)
A/HRC/4/24/Add.3	2	: mission en Indonésie
A/HRC/4/25 ^a	2	Rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, Leandro Despouy
A/HRC/4/25/Add.1 ^b	2	Communications à l'adresse et en provenance des gouvernements
A/HRC/4/25/Add.2 ^b	2	Note préliminaire sur la mission aux Maldives
A/HRC/4/26	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Martin Scheinin
A/HRC/4/26/Add.1	2	Communications à l'adresse ou en provenance des gouvernements
A/HRC/4/26/Add.2	2	: mission en Turquie
A/HRC/4/26/Add.3	2	Australie: Étude sur le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/27	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Ambeyi Ligabo
A/HRC/4/27/Add.1	2	: résumé des cas portés à l'attention des gouvernements et des réponses reçues
A/HRC/4/28	2	Rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, Paul Hunt
A/HRC/4/28/Add.1	2	résumé des cas portés à l'attention des gouvernements et des réponses reçues
A/HRC/4/28/Add.2	2	: mission en Suède
A/HRC/4/28/Add.3	2	Preliminary note on the missions to Uganda and to the Offices of the Executive Directors of the Nordic-Baltic countries at the World Bank and the International Monetary Fund
A/HRC/4/29	2	Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, Vernor Muñoz
A/HRC/4/29/Add.1	2	: Summary of communications sent to and replies received from Governments and other actors, 1 January 2006 to 11 January 2007
A/HRC/4/29/Add.2	2	: mission au Maroc
A/HRC/4/29/Add.3	2	: mission en Allemagne (13-21 février 2006)
A/HRC/4/30 ^a	2	Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler
A/HRC/4/30/Add.1 ^b	2	Communications à l'adresse et en provenance des gouvernements
A/HRC/4/31	2	Rapport présenté par le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Juan Miguel Petit
A/HRC/4/31/Add.1	2	Communications à l'adresse et en provenance des gouvernements

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/31/Add.2	2	: mission en Ukraine
A/HRC/4/32	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, Rodolfo Stavenhagen
A/HRC/4/32/Add.1	2	: résumé des cas portés à l'attention des gouvernements et des réponses reçues
A/HRC/4/32/Add.2	2	: mission en Équateur
A/HRC/4/32/Add.3	2	: mission au Kenya
A/HRC/4/32/Add.4	2	Étude sur les meilleures pratiques recensées pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports annuels du Rapporteur spécial
A/HRC/4/33	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Manfred Nowak
A/HRC/4/33/Add.1	2	: Summary of information, including individual cases, transmitted to Governments and replies received
A/HRC/4/33/Add.2	2	Follow-up to the recommendations made by the Special Rapporteur: Visits to Azerbaijan, Cameroon, Chile, China, Colombia, Georgia, Kenya, Mexico, Nepal, Romania, Spain, Turkey, Uzbekistan and Venezuela (Bolivarian Republic of)
A/HRC/4/33/Add.3	2	: mission en Jordanie
A/HRC/4/33/Add.4b	2	: mission to Paraguay
A/HRC/4/34	2	Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Yakin Ertürk
A/HRC/4/34/Add.1	2	Communications à l'adresse et en provenance des gouvernements
A/HRC/4/34/Add.2	2	: mission en Turquie
A/HRC/4/34/Add.3	2	: mission en Suède
A/HRC/4/34/Add.4	2	: mission aux Pays-Bas

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/35	2	Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, John Ruggie
A/HRC/4/35/Add.1	2	Obligations pour les États de réglementer et de contrôler les activités des sociétés, en application des principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme: synthèse des commentaires émanant d'organes conventionnels
A/HRC/4/35/Add.2	2	Responsabilités des sociétés au regard du droit international et questions relatives au régime d'extraterritorialité: résumé des ateliers juridiques
A/HRC/4/35/Add.3	2	Techniques de gestion et politiques en matière de droits de l'homme: résultats des questionnaires envoyés aux gouvernements et aux 500 entreprises du classement du magazine <i>Fortune</i>
A/HRC/4/35/Add.4	2	Reconnaissance des droits de l'homme par les entreprises: tendances mondiales et variations régionales et sectorielles
A/HRC/4/36 ^a	2	Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge, Yash Ghai
A/HRC/4/37	2	Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme, Hina Jilani
A/HRC/4/37/Add.1	2	: résumé des cas portés à l'attention des gouvernements et des réponses reçues
A/HRC/4/37/Add.2	2	: mission au Brésil
A/HRC/4/38 et Corr.1	2	Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin
A/HRC/4/38/Add.1	2	Operational Guidelines on Human Rights and Natural Disasters
A/HRC/4/38/Add.2	2	: mission en Côte d'Ivoire

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/38/Add.3	2	: mission en Colombie
A/HRC/4/38/Add.4	2	Première Conférence régionale sur les déplacements de population internes en Afrique occidentale (Abuja, 26-28 avril 2006)
A/HRC/4/38/Add.5	2	: mission en République centrafricaine, note préliminaire
A/HRC/4/39	2	Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur les travaux de sa sixième session (Genève, 29 janvier-2 février 2007)
A/HRC/4/40	2	Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire
A/HRC/4/40/Add.1	2	Avis adoptés par le Groupe de travail sur la détention arbitraire
A/HRC/4/40/Add.2	2	: mission en Équateur
A/HRC/4/40/Add.3	2	: mission au Nicaragua (15-23 mai 2006)
A/HRC/4/40/Add.4	2	: mission au Honduras (23-31 mai 2006)
A/HRC/4/40/Add.5	2	: mission en Turquie
A/HRC/4/41	2	Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires
A/HRC/4/41/Add.1	2	: mission au Guatemala
A/HRC/4/41/Add.2	2	: mission au Honduras: note préliminaire (31 janvier-2 février 2007)
A/HRC/4/41/Add.3	2	: mission en El Salvador: note préliminaire (5-7 février 2007)
A/HRC/4/42	2	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
A/HRC/4/42/Add.1	2	: mission au Honduras
A/HRC/4/42/Add.2	2	: mission en Équateur

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/43	2	Note de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme transmettant le rapport de la treizième réunion des rapporteurs et représentants spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme et du programme de services consultatifs
A/HRC/4/44 ^b	2	Programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent: mise à jour de l'étude réalisée par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène
A/HRC/4/45	2	Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy
A/HRC/4/46	2	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels: note du secrétariat
A/HRC/4/47	2	Rapport du Groupe de travail sur le droit au développement sur les travaux de sa huitième session (Genève, 26 février-2 mars 2007)
A/HRC/4/48	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Colombie.
A/HRC/4/49	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme
A/HRC/4/49/Add.1	2	: rapport du Haut-Commissariat sur les activités de son bureau au Guatemala
A/HRC/4/49/Add.2	2	: rapport sur les activités du Haut-Commissariat en Ouganda
A/HRC/4/50	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la lutte contre la diffamation des religions

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/51	2	Efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de la ratification universelle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale: note du secrétariat
A/HRC/4/52	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme contenant un projet de document de base sur l'établissement d'un indice de l'égalité raciale
A/HRC/4/53	2	Rapport d'activité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant la suite donnée aux recommandations pertinentes de la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
A/HRC/4/54	2	Rapport du Groupe d'éminents experts indépendants sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur sa troisième réunion
A/HRC/4/55	2	Rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur le droit au développement
A/HRC/4/56	2	Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans le Golan syrien occupé
A/HRC/4/57	2	Question des femmes palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens: rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/4/58	2	État d'avancement des rapports et des études relatifs à la coopération avec les représentants d'organes de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/59	2	Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la question des droits de l'homme à Chypre: note du Secrétaire général

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/60	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée: note du secrétariat
A/HRC/4/61	2	Les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/62	2	Question de la réalisation, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/63	2	Rapport du Secrétaire général sur l'accès aux médicaments dans le contexte de pandémies, telles que celles de VIH/sida, de tuberculose et de paludisme: note du secrétariat
A/HRC/4/64	2	État d'avancement des rapports et études ayant trait à la promotion de la jouissance effective des droits culturels pour tous et au respect des différentes identités culturelles: rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/4/65	2	Rapports du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme: note du secrétariat
A/HRC/4/66	2	Rapport du Secrétaire général sur les opérations du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture
A/HRC/4/67	2	Objection de conscience au service militaire: note du secrétariat
A/HRC/4/68- E/CN.6/2007/5	2	Plan de travail commun de la Division de la promotion de la femme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme: rapport du Secrétaire général

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/69- E/CN.6/2007/6	2	Rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme: note du Secrétaire général
A/HRC/4/70	2	Étude du Secrétaire général sur la question de la violence contre les enfants: note du Secrétaire général
A/HRC/4/71	2	Note de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme transmettant au Conseil des droits de l'homme le rapport de la Conférence des Nations Unies sur les mesures anticorruption, la bonne gouvernance et les droits de l'homme (Varsovie, 8 et 9 novembre 2006)
A/HRC/4/72	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'enlèvement d'enfants en Afrique
A/HRC/4/73	2	Rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues: note du secrétariat
A/HRC/4/74	2	Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises: études d'impact sur les droits de l'homme – résoudre les principales questions méthodologiques
A/HRC/4/75	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'étude sur les droits de l'homme et l'invalidité
A/HRC/4/76	2	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage: note du secrétariat
A/HRC/4/77	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les questions autochtones
A/HRC/4/78	2	Question de la peine de mort: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/79	2	[Cote non utilisée]
A/HRC/4/73 A/HRC/4/74 A/HRC/4/75 A/HRC/4/76 A/HRC/4/77 A/HRC/4/78	2 2 2 2 2	de l'homme sur l'enlèvement d'enfants en Afrique Rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues: no du secrétariat Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises: études d'impact sur les droits de l'homme — résoudre les principales questions méthodologiques Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droit de l'homme sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'étude sur les droits de l'homme et l'invalidité Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage: note d secrétariat Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droit de l'homme sur les questions autochtones Question de la peine de mort: rapport du Secrétaire général

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/80	2	Rapport de la Mission de haut niveau sur la situation des droits de l'homme au Darfour présenté en application de la décision S-4/101 du Conseil des droits de l'homme
A/HRC/4/81	2	Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
A/HRC/4/82	2	Règles d'humanité fondamentales: note du secrétariat
A/HRC/4/83 ^b	2	État d'avancement des rapports et études portant sur la question des droits de l'homme et de la privation arbitraire de la nationalité: note du secrétariat
A/HRC/4/84	2	Impunité: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/85	2	Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme: rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/4/86 ^b	2	Le droit à la vérité: rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/4/87	2	Droits de l'homme et justice de transition: rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/4/88	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste
A/HRC/4/89	2	Conclusions et recommandations émanant des procédures spéciales: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/89/Add.1	2	Conclusions et recommandations émanant des procédures spéciales: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/90	2	Rapport du Secrétaire général sur l'état des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique: note du secrétariat
A/HRC/4/91	2	Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/92	2	Procédure suivie actuellement par le Comité international de coordination pour accréditer les institutions nationales de défense des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris, renforcement de cette procédure par des examens périodiques appropriés et moyens d'accroître la participation de ces institutions aux travaux du Conseil: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/93	2	Composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme: rapport de la Haut-Commissaire
A/HRC/4/94	2	Rapport du Secrétaire général sur les services consultatifs et la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme
A/HRC/4/95	2	Rôle joué et travail accompli par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à promouvoir et protéger les droits de l'homme: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/96	2	Assistance à la Sierra Leone dans le domaine des droits de l'homme: rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme
A/HRC/4/97	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Népal et les activités du Haut-Commissariat, y compris en matière de coopération technique
A/HRC/4/97/Add.1	2	: visite de la Haut-Commissaire au Népal
A/HRC/4/98	2	Rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et sur les résultats obtenus grâce à l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme
A/HRC/4/99	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la consultation sectorielle sur le thème «Les droits de l'homme et le secteur financier» (16 février 2007)
A/HRC/4/100	2	[Cote non utilisée]

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/101	2	Rapport final du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées: note du secrétariat
A/HRC/4/102	2	Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice, en particulier la justice pour mineurs
A/HRC/4/103	2	Rapport actualisé du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant les droits de l'homme et la médecine légale
A/HRC/4/104	2	Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2005/42, relative à la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes des Nations Unies
A/HRC/4/105	2	Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les droits de l'homme et les exodes massifs
A/HRC/4/106	2	Activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme: rapport du Secrétaire général
A/HRC/4/107	2	Note du Secrétaire général sur les conclusions de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la Déclaration du Millénaire, en septembre 2005, sur la manière dont le respect des droits de l'homme peut contribuer au développement durable
A/HRC/4/108	2	Rapport du Secrétaire général sur l'état des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme
A/HRC/4/109	2	Rapport du Secrétaire général sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
A/HRC/4/110	2	La protection des droits de l'homme dans le contexte du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du syndrome de l'immunodéficience acquise (sida): rapport du Secrétaire général

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/111	2	Rapport de la Conférence régionale des Amériques sur les progrès accomplis et les défis à relever dans la mise en œuvre du Programme d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: note de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/4/112	2	Lettre datée du 1 ^{er} février 2007, adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par le Directeur du Bureau des Nations Unies à Bruxelles
A/HRC/4/113	2	Lettre datée du 11 décembre 2006, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par l'Archevêque Desmond Tutu, chef de la Mission d'établissement des faits de haut niveau créée en vertu de la résolution S-3/1 du Conseil
A/HRC/4/114	2	[Cote non utilisée]
A/HRC/4/115	2	Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la suite à donner au rapport de la Commission d'enquête sur le Liban
A/HRC/4/116	2	Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, établi conformément à la résolution 3/1 du Conseil des droits de l'homme
A/HRC/4/117	2	Note du secrétariat sur le document officieux du Facilitateur relatif à la procédure d'examen périodique universel
A/HRC/4/118	2	Note du secrétariat sur le document officieux du Facilitateur relatif au réexamen des mandats
A/HRC/4/119	2	Note du secrétariat sur le document officieux du Facilitateur relatif aux avis d'experts
A/HRC/4/120	2	Note du secrétariat sur le document officieux du Facilitateur relatif au mécanisme de plainte
A/HRC/4/121	2	Note du secrétariat sur le document officieux du Facilitateur relatif à l'ordre du jour et au programme de travail annuel

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/122	2	Note du secrétariat sur le document officieux du Facilitateur relatif aux méthodes de travail et au Règlement intérieur
A/HRC/4/CRP.1/R.1	2	Rapport de l'Experte indépendante sur l'Ouzbékistan, nommée conformément à la procédure 1503
A/HRC/4/CRP.2	2	Intersessional open-ended intergovernmental working group on the agenda, annual programme of work, methods of work and rules of procedure of the Human Rights Council established pursuant to Council resolution 3/4
A/HRC/4/CRP.3	2	Second session of the intersessional open-ended intergovernmental working group to develop the modalities of the universal periodic review mechanism established pursuant to Human Rights Council decision 1/103
A/HRC/4/CRP.4	2	Second session of the intersessional open-ended intergovernmental working group on the implementation of operative paragraph 6 of General Assembly resolution 60/251 established pursuant to Human Rights Council decision 1/104
A/HRC/4/CRP.5	2	Second session of the intersessional open-ended intergovernmental working group on the implementation of operative paragraph 6 of General Assembly resolution 60/251 established pursuant to Human Rights Council decision 1/104
A/HRC/4/CRP.6	2	Second session of the intersessional open-ended intergovernmental working group on the implementation of operative paragraph 6 of General Assembly resolution 60/251 established pursuant to Human Rights Council decision 1/104
A/HRC/4/CRP.7	2	Note by the Secretariat transmitting the status of preparation of documentation
A/HRC/4/SR.1 à 32 et Corrigendum		Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Conseil à sa quatrième session, et rectificatif
A/HRC/4/INF.1		List of attendance

Documents à distribution limitée

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/L.2	2	Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé: suivi des résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil des droits de l'homme
A/HRC/4/L.3	2	Violations par Israël des droits religieux et culturels dans Jérusalem-Est occupée
A/HRC/4/L.4	2	Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé
A/HRC/4/L.5	1	Projet de décision proposé par le Président
A/HRC/4/L.6	2	Groupe de travail intergouvernemental chargé du réexamen des mandats
A/HRC/4/L.7/Rev.1	2	Suite donnée à la décision S-4/101 du 13 décembre 2006 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire et intitulée «Situation des droits de l'homme au Darfour»
A/HRC/4/L.8/Rev.1	2	Suite donnée à la décision S-4/101 du 13 décembre 2006 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire et intitulée «Situation des droits de l'homme au Darfour»
A/HRC/4/L.9	2	Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels
A/HRC/4/L.10 et Add.1	3	Projet de rapport du Conseil
A/HRC/4/L.11 et Add.1	3	Idem
A/HRC/4/L.12	2	La lutte contre la diffamation des religions
A/HRC/4/L.13	2	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction

Documents à distribution limitée (suite)

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/L.14	2	Le droit au développement
A/HRC/4/L.15	2	Renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/4/L.16	2	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme
A/HRC/4/L.17	2	Rectification du statut du Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Documents à distribution limitée présentés à la deuxième session et examinés à la quatrième session

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/2/L.14	2	Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales
A/HRC/2/L.16	2	Composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/2/L.18	2	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
A/HRC/2/L.19	2	Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination
A/HRC/2/L.23	2	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme
A/HRC/2/L.24	2	Renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
A/HRC/2/L.25	2	Incitation à la haine raciale et religieuse et promotion de la tolérance

Documents à distribution limitée présentés à la deuxième session et examinés à la quatrième session (suite)

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/2/L.26/Rev.1	2	Rectification du statut du Comité des droits économiques, sociaux et culturels
A/HRC/2/L.30	2	Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme
A/HRC/2/L.31	2	Conclusion du projet de convention internationale sur les droits des personnes handicapées et du projet de protocole facultatif s'y rapportant: projet de déclaration du Président
A/HRC/2/L.32	2	Les droits de l'homme des migrants: projet de déclaration du Président
A/HRC/2/L.33/Rev.1	2	Droits de l'enfant: projet de déclaration du Président
A/HRC/2/L.36	2	Justice de transition
A/HRC/2/L.37	2	Sri Lanka
A/HRC/2/L.38/Rev.1	2	Impunité
A/HRC/2/L.42/Rev.1	2	Liberté d'opinion et d'expression
A/HRC/2/L.43	2	Les droits des peuples autochtones

Documents présentés par les gouvernements

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/G/1	2	Note verbale datée du 19 février 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/2	2	Note verbale datée du 21 février 2007, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/3	2	Note verbale datée du 16 février 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/4	2	Note verbale datée du 20 février 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République de Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/5	2	Note verbale datée du 28 février 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Éthiopie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/6	2	Note verbale datée du 23 janvier 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente du Honduras auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/7	2	Lettre datée du 26 février 2007, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Documents présentés par les gouvernements (suite)

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/G/8	2	Note verbale datée du 7 mars 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/9	2	Note verbale datée du 7 mars 2007, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/10	2	Note verbale datée du 9 mars 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/11	2	Note verbale datée du 8 mars 2007, adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/12	2	Note verbale datée du 5 mars 2007, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/13	2	Note verbale datée du 19 mars 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/14	2	Lettre datée du 19 mars 2007, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la Serbie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/15	2	Lettre datée du 19 mars 2007, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/16	2	Note verbale datée du 21 mars 2007, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Documents présentés par les gouvernements (suite)

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/G/17	2	Note verbale datée du 22 mars 2007, adressée au Haut-Commissariat aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/HRC/4/G/18	2	Lettre datée du 26 mars 2007, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/1	2	Exposé écrit présenté par le Centre africain de recherche interdisciplinaire (CARI)
A/HRC/4/NGO/2	2	Written statement submitted by Peace Worldwide
A/HRC/4/NGO/3	2	Written statements submitted by Human Rights Advocates, inc. (HRA)
A/HRC/4/NGO/4	2	Idem
A/HRC/4/NGO/5	2	Idem
A/HRC/4/NGO/6	2	Idem
A/HRC/4/NGO/7	2	Idem
A/HRC/4/NGO/8	2	Written statement submitted by Friends World Committee for Consultation (Quakers) (FWCC)
A/HRC/4/NGO/9	2	Written statements submitted by Human Rights Advocates, inc. (HRA)
A/HRC/4/NGO/10	2	Idem

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/11	2	Idem
A/HRC/4/NGO/12	2	Written statement submitted by the International Volunteerism Org.
A/HRC/4/NGO/13	2	Written statements submitted by Human Rights Advocates, inc. (HRA)
A/HRC/4/NGO/14	2	Written statement submitted by New Humanity
A/HRC/4/NGO/15	2	Idem
A/HRC/4/NGO/16	2	Exposé écrit présenté par le Centre Europe-Tiers Monde
A/HRC/4/NGO/17	2	Idem
A/HRC/4/NGO/18	2	Idem
A/HRC/4/NGO/19	2	Idem
A/HRC/4/NGO/20	2	Joint written statement submitted by Congregations of St. Joseph, a non-governmental organization in general consultative status, Dominicans for Justice and Peace (Order of Preachers), Dominican Leadership Conferences (DLC), Pax Christi International, International Catholic Peace Movement and Sisters of Mercy of the Americas
A/HRC/4/NGO/21	2	Written statement submitted by the Society for Threatened Peoples
A/HRC/4/NGO/22	2	Idem
A/HRC/4/NGO/23	2	Idem
A/HRC/4/NGO/24	2	Idem
A/HRC/4/NGO/25	2	Idem
A/HRC/4/NGO/26	2	Idem
A/HRC/4/NGO/27	2	Idem

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/28	2	Idem
A/HRC/4/NGO/29	2	Idem
A/HRC/4/NGO/30	2	Idem
A/HRC/4/NGO/31	2	Idem
A/HRC/4/NGO/32	2	Written statement submitted by the Organization for Defending Victims of Violence
A/HRC/4/NGO/33	2	Idem
A/HRC/4/NGO/34	2	Idem
A/HRC/4/NGO/35	2	Idem
A/HRC/4/NGO/36	2	Idem
A/HRC/4/NGO/37	2	Idem
A/HRC/4/NGO/38	2	Idem
A/HRC/4/NGO/39	2	Idem
A/HRC/4/NGO/40	2	Written statement submitted by the Aland Islands Peace Institute
A/HRC/4/NGO/41	2	Exposición escrita presentada por la Liga Internacional por los Derechos y la Liberación de los Pueblos
A/HRC/4/NGO/42	2	Joint written statement submitted by the World Organization of the Scout Movement (WOSM), a non-governmental organization in general consultative status, and World Alliance of Young Men's Christian Associations (YMCA)
A/HRC/4/NGO/43	2	Written statement submitted by the International Educational Movement
A/HRC/4/NGO/44	2	Idem
A/HRC/4/NGO/45	2	Written statement submitted by the Japanese Workers' Committee for Human Rights

A/HRC/4/123 page 104

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/46	2	Written statement submitted by the National Association of Community Legal Centres
A/HRC/4/NGO/47	2	Written statement submitted by the Asia Pacific Forum on Women, Law and Development
A/HRC/4/NGO/48	2	Joint written statement submitted by Al-Haq, Law in the Service of Man, Badil Resource Centre for Palestinian Residency and Refugee Rights, and the Palestinian Centre for Human Rights (PCHR)
A/HRC/4/NGO/49	2	Idem
A/HRC/4/NGO/50	2	Written statement submitted by the South Asia Human Rights Documentation Centre
A/HRC/4/NGO/51	2	Idem
A/HRC/4/NGO/52	2	Idem
A/HRC/4/NGO/53	2	Written statement submitted by the International NGO Forum on Indonesian Development (INFID)
A/HRC/4/NGO/54	2	Idem
A/HRC/4/NGO/55	2	Idem
A/HRC/4/NGO/56	2	Idem
A/HRC/4/NGO/57	2	Idem
A/HRC/4/NGO/58	2	Written statement submitted by Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
A/HRC/4/NGO/59	2	Written statement submitted by the Cairo Institute for Human Rights Studies
A/HRC/4/NGO/60	2	Written statement submitted by the Asian Legal Resource Centre (ALRC)
A/HRC/4/NGO/61	2	Idem
A/HRC/4/NGO/62	2	Idem

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/63	2	Idem
A/HRC/4/NGO/64	2	Idem
A/HRC/4/NGO/65	2	Idem
A/HRC/4/NGO/66	2	Idem
A/HRC/4/NGO/67	2	Idem
A/HRC/4/NGO/68	2	Idem
A/HRC/4/NGO/69	2	Idem
A/HRC/4/NGO/70	2	Idem
A/HRC/4/NGO/71	2	Idem
A/HRC/4/NGO/72	2	Idem
A/HRC/4/NGO/73	2	Idem
A/HRC/4/NGO/74	2	Idem
A/HRC/4/NGO/75	2	Idem
A/HRC/4/NGO/76	2	Idem
A/HRC/4/NGO/77	2	Idem
A/HRC/4/NGO/78	2	Idem
A/HRC/4/NGO/79	2	Idem
A/HRC/4/NGO/80	2	Written statement submitted by the Japan Federation of Bar (JFBA)
A/HRC/4/NGO/81	2	Written statement submitted by the International NGO Forum on Indonesian Development (INFID)
A/HRC/4/NGO/82	2	Written statement submitted by the International Movement Against All Forms of Discrimination and Racism (IMADR)

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/83	2	Joint written statement submitted by the Asia-Japan Women's Resource Centre (AJWRC), Japan Civil Liberties Union (JCLU), Japan Fellowship of Reconciliation (JFOR), Peace Boat, Shimin Gaikou Centre (Citizens' Diplomatic Centre for the Rights of Indigenous Peoples), non-governmental organizations in special consultative status, and the International Movement Against All Forms of Discrimination and Racism (IMADR)
A/HRC/4/NGO/84	2	Joint written statement submitted by the International Humanist and Ethical Union (IHEU) and the World Population Foundation
A/HRC/4/NGO/85	2	Exposición escrita presentada por el Centro UNESCO del País Vasco
A/HRC/4/NGO/86	2	Exposé écrit conjoint présenté par Franciscain International (FI), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général, Agir ensemble pour les droits de l'homme, Amnesty International (AI), Association pour la prévention de la torture (APT), Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE), Commission internationale de juristes (CIJ), Communauté internationale Baha'ie, Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Human Rights Watch (HRW), Service international pour les droits de l'homme (SIDH), Fédération luthérienne mondiale (FLH), Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et Vision mondiale internationale, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial
A/HRC/4/NGO/87	2	Written statement submitted by Badil Resource Centre for Palestinian Residency and Refugees Rights
A/HRC/4/NGO/88	2	Written statement submitted by the International League for the Rights and Liberation of Peoples (LIDLIP)

Point de Cote l'ordre du jour

A/HRC/4/NGO/89

Joint written statement submitted by Franciscans International (FI), a non-governmental organization in general consultative status, Agir ensemble pour les droits de l'homme, Amnesty International (AI), Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), Association for the Prevention of Torture (APT), Baha'i International Community, Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE), Human Rights Watch (HRW), International Commission of Jurists (ICJ), International Federation of Human Rights Leagues (FIDH), International Service for Human Rights (ISHR), Lutheran World Federation (LWF), World Organization Against Torture and World Vision International (WVI)

A/HRC/4/NGO/90

2 Joint written statement submitted by Brahma Kumaris World Spiritual University (BKWSU), International Alliance of Women (IAW), New Humanity, Women's Federation for World Peace International (WFWPI), World Federation of United Nations Associations (WFUNA) and World Organization of the Scout Movement (WOSM), non-governmental organizations in general consultative status, African Commission of Health and Human Rights Promoters (ACHHRP), International Federation of Social Workers (IFSW), International Federation of University Women (IFUW), International Organization for the Development of Freedom of Education (OIDEL), International Young Catholic Students (IYCS), IUS PRIMI VIRI International Association (IPV), Pax Romana (International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs and International Movement of Catholic Students), People's Decade of Human Rights Education (PDHRE), Planetary Association for Clean Energy, Inc. (PACE), Society for the Psychological Study of Social Issues (SPSSI), Women's World Summit Foundation (WWSF), World Alliance of Young Men's Christian Associations (YMCA), World Federation of Methodist and United Church Women (WFMUCW) and Worldwide Organization for Women (WOW), non-governmental organizations in special consultative status, International Association of Gerontology and Geriatrics (IAGG), Institute for Planetary Synthesis (IPS) and Soka Gakkai International (SGI), non-governmental organizations on the Roster

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/91	2	Joint written statement submitted by Transnational Radical Party (TRP), a non-governmental organization in general consultative status, Asian Indigenous and Tribal Peoples Network (AITPN), Society for Threatened Peoples, International Fellowship of Reconciliation (IFOR), Interfaith International, Pax Romana, France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand and International Centre for Human Rights and Democratic Development (Rights and Democracy), non-governmental organizations in special consultative status, International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic, Religious, Linguistic and Other Minorities, Saami Council, International Federation of Rural Adult Catholic Movements (FIMARC) and Movement against Racism and for Friendship among Peoples (MRAP), non-governmental organizations on the Roster
A/HRC/4/NGO/92	2	Joint written statement submitted by the Becket Fund for Religious Liberty and United Nations Watch (UN Watch)
A/HRC/4/NGO/93	2	Written statement submitted by the Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA)
A/HRC/4/NGO/94	2	Written statement submitted by the International Federation of Human Rights Leagues (FIDH)
A/HRC/4/NGO/95	2	Idem
A/HRC/4/NGO/96	2	Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)
A/HRC/4/NGO/97	2	Idem
A/HRC/4/NGO/98	2	Idem
A/HRC/4/NGO/99	2	Idem
A/HRC/4/NGO/100	2	Written statement submitted by the International Federation of Human Rights Leagues (FIDH)
A/HRC/4/NGO/101	2	Idem

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/102	2	Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)
A/HRC/4/NGO/103	2	Idem
A/HRC/4/NGO/104	2	Written statement submitted by the International Federation of Human Rights Leagues (FIDH)
A/HRC/4/NGO/105	2	Idem
A/HRC/4/NGO/106	2	Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)
A/HRC/4/NGO/107	2	Written statement submitted by the International Federation of Human Rights Leagues (FIDH)
A/HRC/4/NGO/108	2	Written statement submitted by Liberal International (LI)
A/HRC/4/NGO/109	2	Idem
A/HRC/4/NGO/110	2	Idem
A/HRC/4/NGO/111	2	Exposé écrit présenté par l'Association universelle pour l'espéranto
A/HRC/4/NGO/112	2	Exposé écrit conjoint présenté par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
A/HRC/4/NGO/113	2	Written statement submitted by the International Federation of Human Rights Leagues (FIDH)
A/HRC/4/NGO/114	2	Idem
A/HRC/4/NGO/115	2	Idem
A/HRC/4/NGO/116	2	Idem
A/HRC/4/NGO/117	2	Idem
A/HRC/4/NGO/118	2	Written statement submitted by World Vision International (WVI)

A/HRC/4/123 page 110

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/119	2	Written statement submitted by the International NGO Forum on Indonesian Development (INFID)
A/HRC/4/NGO/120	2	Idem
A/HRC/4/NGO/121	2	Idem
A/HRC/4/NGO/122	2	Idem
A/HRC/4/NGO/123	2	Idem
A/HRC/4/NGO/124	2	Written statement submitted by the World Organization against Torture
A/HRC/4/NGO/125	2	Written statement submitted by the International Fellowship of Reconciliation (IFOR)
A/HRC/4/NGO/126	2	Written statement submitted by Conectas Direitos Humanos
A/HRC/4/NGO/127	2	Written statement submitted by the Asian Migrant Centre (AMC)
A/HRC/4/NGO/128	2	Written statement submitted by Public Services International (PSI)
A/HRC/4/NGO/129	2	Written statement submitted by Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA)
A/HRC/4/NGO/130	2	Written statement submitted by the Colombian Commission of Jurists
A/HRC/4/NGO/131	2	Written statement submitted by the Swedish NGO Foundation for Human Rights
A/HRC/4/NGO/132	2	Written statement submitted by the International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic, Religious, Linguistic and Other Minorities (IFPRERLOM)
A/HRC/4/NGO/133	2	Written statement submitted by the B'nai B'rith International

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/134	2	Exposé écrit conjoint présenté par International Save the Children Alliance (ISCA), International Alliance of Women (IAW), World Vision International (WVI), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Women's World Summit Foundation (WWSF), ECPAT International, SOS-Kinderdorf International (SOS-KDI), Federation of Social Workers (IFSW), Fédération internationale Terre des hommes, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial, et Plan International, inscrite sur la Liste
A/HRC/4/NGO/135	2	Written statement submitted by the International Humanist and Ethical Union (IHEU)
A/HRC/4/NGO/136	2	Written statement submitted by Migrants Rights International (MRI)
A/HRC/4/NGO/137	2	Joint written statement submitted by the International Indian Treaty Council and the International Organization of Indigenous Resources Development
A/HRC/4/NGO/138	2	Idem
A/HRC/4/NGO/139	2	Idem
A/HRC/4/NGO/140	2	Idem
A/HRC/4/NGO/141	2	Written statement submitted by the Arab Centre for the Independence of Judiciary and Legal Profession
A/HRC/4/NGO/142	2	Written statement submitted by Interfaith International
A/HRC/4/NGO/143	2	Written statement submitted by the Indian Movement Tupaj Amaru
A/HRC/4/NGO/144	2	Written statement submitted by the International Rehabilitation Council for Torture
A/HRC/4/NGO/145	2	Written statement submitted by Sign of Hope
A/HRC/4/NGO/146	2	Written statement submitted by Nord Sud XXI

A/HRC/4/123 page 112

Documents présentés par les organisations non gouvernementales (suite)

Cote	Point de l'ordre du jour	
A/HRC/4/NGO/147	2	Idem
A/HRC/4/NGO/148	2	Idem
A/HRC/4/NGO/149	2	Idem
A/HRC/4/NGO/150	2	Exposé écrit présenté par Reporters sans frontières – International
A/HRC/4/NGO/151	2	Written statement submitted by the People's Solidarity for Participatory Democracy (PSPD)
A/HRC/4/NGO/152	2	Written statement submitted by Centro Europa – Tercer Mundo
